

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 30 JUIN 2014

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leïla DIRI.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND.

*A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement.*

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : «M. Philippe DUCLOUX et M. Jean-François MARTINS nous rejoindrons en cours de séance, et afin de prendre en compte son vote, M. DUCLOUX m'a donné pouvoir. Je vous propose que M. Stéphane MARTINET soit désigné secrétaire de séance. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Monsieur Stéphane MARTINET est désigné secrétaire de séance.»

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2014

M. le Maire : « La séance du conseil d'arrondissement du 10 juin a fait l'objet d'un procès-verbal qui vous a été adressé. Y-a-t-il des demandes de modification, ou des remarques concernant ce procès-verbal ? »

M. JAPHET : « J'ai juste une petite remarque, il y avait une erreur sur le nombre total de places de stationnement de deux-roues motorisés : il y a en fait 65 000 places et non 75 000. J'avais transmis tardivement ma demande de modification. »

M. le Maire : « La Direction Générale des Services a bien pris en compte cette modification. Je vous propose d'adopter le procès-verbal avec cette modification. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014

M. le Maire : « Nous avons le projet de délibération concernant le budget supplémentaire 2014. Je vais passer la parole à M. Luc LEBON pour nous en faire la présentation. »

M. LEBON : «Comme l'état spécial, le budget supplémentaire de l'état spécial d'arrondissement est soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement. Il est calculé à partir des reports constatés sur l'exercice 2013. Le budget supplémentaire du 11^{ème} arrondissement s'élève à 1 185 367, 71 €

Il permet de rééquilibrer le budget primitif de l'arrondissement en utilisant les reports de l'année précédente, et le cas échéant en réalisant des abondements sur les lignes ou les fonctions dont les crédits votés au budget primitif sont insuffisants pour terminer l'année

budgétaire en cours. Cette année, les reports sont suffisants pour couvrir les besoins d'abondements, donc aucune demande de crédits supplémentaires n'a été formulée. Ces reports ont été calculés sur la base du compte administratif, approuvé lors de la séance du 12 mai 2014 du conseil d'arrondissement.

Comme l'état spécial, le budget supplémentaire se compose de trois enveloppes principales : la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale.

La dotation d'investissement permet à la mairie de participer à la programmation des travaux dans les équipements de proximité et dans l'espace public. Le budget supplémentaire est important : il est de 261 910 € environ, portant les crédits ouverts pour l'année 2014 à 637 800 €. Cet écart important est lié au fait qu'une grosse opération d'investissement, la belle opération de la création de la Maison des Artistes, a été engagée en 2013 mais sera en fait payée sur l'exercice de 2014.

Le budget supplémentaire de la dotation d'animation locale est de 100 654 € portant les crédits ouverts pour l'année 2014 à 862 416 €

La dotation de gestion locale permet de financer le fonctionnement courant de nos équipements de proximité et les dépenses liées à la mairie d'arrondissement. Le budget supplémentaire est de 822 802 € correspondant à des reports d'engagements et à des crédits non consommés en 2013. L'essentiel de ces reports viennent de l'ouverture tardive du centre d'animation Victor Gelez.

Pour faire un point sur l'état spécial, nous sommes actuellement à des taux d'engagement de crédits qui sont satisfaisants : 53% de crédits sont engagés, taux classique à cette période de l'année. »

M. le Maire : « Merci. En résumé, il s'agit essentiellement de virements entre les lignes permettant de rééquilibrer le budget afin de tenir compte de l'évolution de nos dépenses. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Bonjour à tous. La ligne 156 050 pour le budget prévisionnel 2014 n'est pas renseignée : s'agit-il du Conservatoire ? Ma deuxième question concerne la ligne ayant pour objet le centre d'animation. Elle est à 1,8 million, et est renforcée de 346 000€: s'agit-il du centre d'animation Victor Gelez ? »

M. LEBON : « Je confirme pour ces deux questions. »

M. LEFORT : « C'est une réponse opérationnelle. Cela dit, nous attendrons d'avoir la position du groupe politique auquel nous appartenons au Conseil de Paris avant de pouvoir nous exprimer sur ce document. C'est pourquoi nous nous abstenons. »

M. le Maire : « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Les élus de l'opposition. Qui vote contre ? Personne. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
SOU MIS POUR AVIS

AFFAIRES CULTURELLES

2014 DAC 1185 Subvention (750 euros) à l'Union des associations des anciens combattants et victimes de guerre du 11^e arrondissement U.A.A.C.V.G. du 11^e

M. le Maire : « Monsieur Jean-Christophe MIKHAÏLOFF va rapporter sur des subventions à des associations d'anciens combattants et comités du souvenir, localisées dans différents arrondissements. Pour le 11^{ème} arrondissement, il s'agit de l'Union des associations des anciens combattants et victimes de guerre du 11^{ème} arrondissement. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Il nous est proposé d'apporter notre soutien à des associations d'anciens combattants et des comités du souvenir localisés dans différents arrondissements dont le nôtre. Ces associations et comités du Souvenir ont pour but d'assurer la commémoration et le souvenir des conflits des Première et Seconde Guerres Mondiales devant les monuments aux morts de Paris. Ces associations organisent et participent chaque année aux nombreuses cérémonies du Souvenir, et de la commémoration des événements au cours desquels des combattants sont morts pour la liberté et l'honneur de la France.

Elles ont pour vocation de coordonner les activités des associations d'anciens combattants localisées dans les différents arrondissements dont le nôtre, et de perpétuer dignement la mémoire de ceux qui ont donné leur vie ou qui ont souffert pour la patrie.

La plupart de ces associations interviennent aussi dans les lycées, collèges ou écoles dans un but de transmission de la mémoire auprès des jeunes générations en les faisant participer à diverses expositions, conférences et cérémonies commémoratives.

Afin de leur permettre de poursuivre ses actions, il nous est proposé d'attribuer en 2014 une subvention de 750 € à l'Union des Associations des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 11^{ème} arrondissement, dont je salue le président, M. Roger FICHTENBERG. Je vous demande de bien vouloir en délibérer et de soutenir cette subvention, somme toute modeste, pour l'ensemble du travail accompli en mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour la France. »

M. le Maire : « Modeste et moderne aussi car la mémoire est un travail qui est toujours d'actualité. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Nous ne pouvons que nous associer au travail effectué par l'Union des Associations des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 11^{ème} arrondissement, et tout particulièrement au travail qu'effectue M. Roger FICHTENBERG. Au nom des élus de l'Union de la Droite et du Centre, il nous paraît tout à fait essentiel de maintenir cet effort à un bon niveau, étant donné la qualité du travail fait en faveur de la mémoire dans le 11^{ème} arrondissement, et voire même de renforcer cette politique, cette envie collective de toujours mieux transmettre l'histoire de notre territoire, de notre arrondissement, mais aussi l'histoire de France à nos enfants. J'en témoigne puisque, aujourd'hui même, j'ai accompagné deux classes de CM2 du 11^{ème} arrondissement dans un parcours du centenaire de la Première Guerre Mondiale dans les rues de Paris. Je peux vous témoigner combien ces enfants sont attentifs et sensibles à ce que des institutions et des associations viennent les sortir de leur école afin de leur faire vivre l'Histoire de France avec leur pieds. Le fait qu'ils puissent parcourir les rues, s'arrêter devant les monuments, s'incliner, prendre ce temps pour entendre les témoignages des anciens résistants tels que M. FICHTENBERG, est tout à fait essentiel. »

M. le Maire : « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Etant donné les louanges partagées par tous, adressées à l'Union des Associations des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 11^{ème} arrondissement, nous ne pouvons que partager cette appréciation très positive. Nous passons au vote. Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est donc voté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DAC 1087 Contribution (750.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11^e)

M. le Maire : « Nous passons au projet de délibération concernant une contribution et un avenant avec l'établissement public de coopération culturelle, la Maison des Métallos. Je passe la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une subvention à la Maison des Métallos, dirigée par M. Philippe MOURRAT et située rue Jean Pierre Timbaud. Cet établissement a pour mission la gestion, l'exploitation et la programmation artistique, pédagogique et culturelle de l'établissement, avec quatre orientations :

- le développement des pratiques culturelles ;
- la diffusion, auprès du plus grand nombre, des connaissances et des savoirs ;
- la promotion des nouvelles technologies ;
- l'ouverture sur le quartier, en particulier en direction du tissu associatif local.

La Maison des Métallos propose une programmation riche et variée. Elle propose également de nombreux ateliers de pratique en amateur pour les enfants et les adultes tout au long de

l'année, et accueille les événements festifs du quartier comme la Fête du quartier Belleville/Saint Maur ou la Journée des Solidarités de la mairie du 11^{ème}.

La subvention totale est d'un montant de 1 500 000 € Je vous demande d'accorder un complément de la subvention votée en décembre 2013, complément d'un montant de 750 000€ »

M. le Maire : « Merci, y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Eric GARANDEAU. »

M. GARANDEAU : « Merci M. le Maire. Le groupe des élus de Droite et du Centre du 11^{ème} arrondissement donnera un avis favorable à l'attribution de ce complément de subvention de la commune de Paris au titre de l'année 2014 pour l'établissement public la Maison des Métallos. C'est une institution que nous connaissons tous très bien et qui joue un rôle très important dans l'animation culturelle de cet arrondissement et au-delà.

Néanmoins, nous avons quelques interrogations par rapport au montant très élevé de cette subvention. Nous aimerions avoir la possibilité de débattre un peu plus de la définition du projet culturel et artistique de cet établissement. Nous avons l'impression qu'il y a un manque de visibilité et de clarté sur ses objectifs, entre une mission de rayonnement local permettant de mettre en lumière le travail des associations culturelles et artistiques de l'arrondissement, et une ambition qui la dépasse : mettre en œuvre des projets beaucoup plus lourds financièrement, et dont l'évaluation de la qualité artistique et du public n'est pas toujours bien maîtrisée ou visible. Donc, nous aimerions pouvoir davantage comprendre ce que la Mairie du 11^{ème} arrondissement souhaite faire de cet établissement, compte tenu de l'importance des moyens affectés. Merci.»

M. le Maire : « Très bien, y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. La composition du Conseil d'administration de l'établissement public créé en 2006, puis de l'établissement public de coopération culturelle depuis le 1^{er} janvier 2014, comprend neuf membres : 6 élus et 3 personnalités qualifiées, nommés par le Maire de Paris. M. Bertrand DELANOË m'avait nommée, en tant que présidente du Comité Métallos, en tant que personnalité qualifiée au Conseil d'administration de la Maison des Métallos. Aujourd'hui, en raison des élections municipales, la composition du Conseil d'administration va être renouvelée. La liste des élus est modifiée en fonction des résultats des élections municipales, et la présidente du Comité Métallos, moi-même, devenue Conseillère de Paris, intègre le collège des représentants de la Ville.

Le groupe des Ecologistes souligne le travail et l'implication très forte de l'association depuis l'année 2000, dans un quartier Politique de la Ville. Premièrement, c'est grâce à la mobilisation citoyenne portée par le Comité Métallos que la Maison des Métallos a été sauvée d'un promoteur immobilier ayant pour objectif de la détruire.

Deuxièmement, l'association a joué un grand rôle, initiant un travail de mémoire avec des historiens, des associations et des étudiants de l'architecture de Belleville, donnant lieu à l'édition d'un livre, « La Maison des Métallos et le bas Belleville ».

Troisièmement, l'association a participé au comité de pilotage dès 2003 et a proposé un cahier des charges qui a été la base pour créer l'établissement public actuel. Le Comité Métallos a

poursuivi ses actions inter-associatives et d'éducation populaire tout au long des années. L'association a d'ailleurs fêté en mars 2013 le 10^{ème} anniversaire du Parcours Filles – Femmes, donnant lieu aussi à la publication d'un livre « Des femmes réinventent la ville » aux éditions des Petits Matins.

L'implication de cette association, à la fois dans l'animation d'un quartier et dans le fonctionnement d'un lieu institutionnel, reste exemplaire. Toutes ces précisions expliquent les raisons pour lesquelles l'association le Comité Métallos doit continuer à être membre du nouveau Conseil d'administration en tant que personnalité qualifiée. Sa nouvelle présidente, qui sera élue le 4 juillet prochain, probablement Mme Michèle HUSSON-RIFFLET, souhaite participer au Conseil d'administration et me remplacer. Merci »

M. le Maire : « Parfait. Je vous remercie d'avoir rappelé l'histoire de cette Maison des Métallos, car elle est emblématique et est le produit d'un certain nombre de nos combats communs dans le 11^{ème} arrondissement. M. Stéphane MARTINET souhaite intervenir. »

M. MARTINET : « Comme on refait l'histoire, je voudrais rappeler l'implication des associations, certes, mais aussi des hommes et des femmes politiques qui sont intervenus dans le dossier, les élus de cet arrondissement, sous la direction de M. Georges SARRE et ensuite de M. Patrick BLOCHE. Je souhaite aussi rappeler l'impulsion décisive de M. Bertrand DELANOË, de faire de la Maison des Métallos cet équipement de proximité culturelle qui est sous la gestion de la Ville de Paris, et non seulement de l'arrondissement. Donc M. Eric GARANDEAU, vous pouvez demander au Conseil d'arrondissement ce qui est projeté de faire à la Maison des Métallos, mais il faut aussi poser cette question au Conseil de Paris puisque c'est un établissement dépendant de la Ville. Et nous en sommes très heureux car cela implique qu'il y ait des fonds conséquents attribués à la Maison des Métallos. Nous espérons que cela continuera. On peut imaginer que l'argent public soit bien géré. Le programme culturel de la Maison des Métallos est assez connu, il est équilibré et efficace ; nous pouvons toujours discuter de son fond, mais pour cela il y a un directeur, nommé par le Maire de Paris sur proposition du Conseil d'administration. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, président de la Maison des Métallos. »

M. BLOCHE : « Je ne peux pas rester étranger à ce débat même si M. Stéphane MARTINET a dit beaucoup de choses. Nous sommes plusieurs élus à bien connaître cet établissement culturel de la Ville de Paris puisque nous siégeons à son Conseil d'administration. Comme tout établissement culturel, sa programmation est ce qui lui donne la plus grande visibilité, et elle est ce qui permet le mieux de savoir ce qui s'y passe. La programmation de la Maison des Métallos est incontestablement la meilleure concrétisation, la meilleure formalisation de la mission que la Ville de Paris a donnée à cet établissement ayant l'avantage extraordinaire de se situer dans un quartier qui n'est pas n'importe quel quartier de Paris, le quartier de Belleville. C'est ce qu'a bien compris son directeur, M. Philippe MOURRAT, désigné après un appel à candidatures : 80 dossiers ont été déposés, 15 ont été sélectionnés dans un premier temps, puis 5, et enfin 3 ont été auditionnés. Je me souviens à l'époque que j'avais auditionné les trois candidats avec M. Christophe GIRARD, alors adjoint au Maire de Paris chargé de la culture, et le choix s'était porté moins sur la personnalité que sur le projet, parce que nous avons fait primé le projet sur la personnalité en charge d'assurer la direction de la Maison des Métallos. Je dis ça parce que souvent, à la tête des institutions culturelles, et Dieu sait s'il y a des polémiques sur les nominations, la personnalité intéresse plus que le projet. Or là, nous avons

privilegié le projet, évidemment sans que la personnalité de Philippe MOURRAT ne soit secondaire dans l'affaire. J'avoue que ses références, pour avoir dirigé le Festival des Cultures Urbaines à la Villette pendant au moins dix ans, nous ont permis de considérer que son projet était sans doute le plus enthousiasmant et le plus adapté à la présence de la Maison des Métallos dans ce quartier de Belleville.

Concernant la composition du Conseil d'administration, je laisse bien sûr la Maire de Paris, en charge de nommer les personnalités qualifiées, assurer, si elle le souhaite, la poursuite de la représentation du Comité des Métallos. Cela sort de ma compétence de président du Conseil d'administration, et cela sort même de la compétence du Maire du 11^{ème} arrondissement.

Je souhaite ajouter un dernier mot sur le fait que la Maison des Métallos reçoit une subvention de 2 millions d'euros chaque année de la Mairie de Paris : la Maison des Métallos n'a jamais été en déficit sous la mandature de Philippe MOURRAT et au contraire elle a su, avec beaucoup de pertinence, revenir à l'équilibre et la maintenir en développant et en s'assurant des recettes propres qui ne nuisent pas à la bonne occupation des locaux, principalement destinés à la programmation culturelle. Ce sont les informations que je peux vous communiquer. »

M. le Maire : « Merci. Mme Martine DEBIEUVRE va apporter quelques compléments d'information. »

Mme DEBIEUVRE : « Monsieur GARANDEAU, nous ne votons pas de subvention au Conseil d'arrondissement, nous émettons un avis. Elle est votée au Conseil de Paris. D'autre part, comme vous avez pu le remarquer, la Maison des Métallos n'est pas un établissement de proximité géré par la Mairie, à la différence du Conservatoire par exemple. Nous ne pouvons donc pas nous mêler de ce qui s'y passe. Je signale aussi que quarante compagnies sont invitées à la Maison des Métallos, qu'elle gère deux salles de spectacle et un personnel important. Tout cela représente un coût conséquent et explique le montant de la subvention. »

M. le Maire : « Merci. Je voudrais rappeler aussi que sa situation financière a été redressée et assainie de façon intelligente. Je le dis car il s'agissait non seulement de trouver une nouvelle recette, mais aussi d'utiliser au mieux la subvention d'investissement afin de réduire les coûts de fonctionnement en investissant dans les matériels, dont la location finissait par coûter très cher et pesait dans le budget. Un travail d'orfèvre a été effectué, ce qui nous conduit aujourd'hui à cette institution culturelle bien gérée, avec des fondamentaux sains et répondant au cahier des charges que nous avons fixé pour cette animation, c'est-à-dire constituer un équipement culturel majeur rayonnant sur tout l'Est parisien, implanté dans un quartier Politique de la Ville avec ses difficultés propres, et rendre la culture accessible aux habitants du quartier. Ils réussissent à faire la synthèse de ces deux objectifs qui pourraient sembler contradictoires. Nous avons vu au début que ce n'était pas facile, mais aujourd'hui nous pouvons être fiers du travail accompli par la Maison des Métallos car il se fait avec le tissu local, il se fait pour les habitants et c'est un équipement culturel qui rayonne sur tout l'Est parisien.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DAC 1171 Subvention (72.500 euros), avenants et convention à la SARL Les Ateliers de Danse – La Ménagerie de Verre (11^e)

M. le Maire : « La prochaine subvention rentre dans le cadre d'une délibération portant sur des subventions pour cinq lieux de diffusion et de soutien à la création chorégraphique, avec Les Ateliers de la danse pour le 11^{ème} arrondissement. Mme Martine DEBIEUVRE va rapporter. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une subvention à l'établissement La Ménagerie de Verre, situé au 12-14 rue Léchevain dans le 11^{ème}. C'est un endroit particulier et unique à Paris qui se compose de cinq studios de danse et d'une salle de spectacle. Il est dirigé par Marie-Thérèse ALLIER. C'est un lieu de recherche et d'expérimentation pour danseurs, chorégraphes, plasticiens, vidéastes et musiciens. La Ménagerie de Verre réalise des actions pédagogiques pour les danseurs professionnels. En 2013 et 2014, elle a organisé deux festivals, les Inaccoutumés et Etrange Cargo, qui ont permis aux Parisiens de découvrir des formes très novatrices en danse comme en théâtre. Elle célèbre cette année ses 30 ans d'existence. Je suis heureuse de vous informer que l'équilibre financier s'améliore depuis 2004, et que le fond de roulement est positif, les créances restant inférieures aux dettes. Je pense que vous serez sensible à cet argument. Le montant total de la subvention est de 140 500 € dont un complément de 72 500 € qu'il vous est demandé d'approuver ce soir. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Mme MOUYSSET-NOZERAND. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Bonsoir. Au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre, nous apporterons un avis favorable à la subvention proposée pour la Ménagerie de Verre, lieu culturel emblématique du 11^{ème} arrondissement qui soutient sans faille depuis 30 ans la création chorégraphique la plus exigeante et la plus innovante, sous la houlette de la directrice Marie-Thérèse ALLIER, avec un triple objectif : la pédagogie, l'accueil de répétitions et la programmation de spectacles. Nous voterons donc favorablement. »

M. le Maire : « Très bien. Dans vos propos, je ne vois que la confirmation de ceux de Mme Martine DEBIEUVRE. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Nous pouvons passer au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DAC 1228 Subvention (48.000 euros) et convention d'objectif avec l'association Polynotes 75 (11^e)

M. le Maire : « Nous passons à une subvention de 48 000 € avec une convention pour l'association Polynotes. Mme Martine DEBIEUVRE va rapporter. »

Mme DEBIEUVRE : « Cette année, l'association Polynotes a fêté ses 15 ans d'existence lors d'un concert à la salle Olympe de Gouges, auquel nous avons eu le plaisir d'assister avec M. le Maire. Elle se situe rue Léon Frot depuis trois ans ; elle a été relogée dans des locaux plus grands et plus agréables. C'est une association dynamique représentant une alternative au

Conservatoire pour beaucoup d'enfants et d'adultes, puisqu'elle accueille 850 élèves, 36 enseignants et propose 32 disciplines. Elle répond à la demande musicale du quartier avec des cours classiques de piano, guitare, musiques actuelles, mais aussi des cours plus originaux tels que l'initiation à l'accordéon ou concert de musique contemporaine. La subvention demandée est une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 000 € »

M. le Maire : «Merci, y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Bonsoir. Le groupe des élus de Droite et du Centre du 11^{ème} arrondissement se réjouit de la convention d'objectif avec l'association Polynotes et l'attribution d'une subvention à celle-ci. Le groupe espère que le conventionnement avec les écoles de musiques associatives de l'arrondissement permettra de renforcer le fonctionnement et d'accueillir certains des élèves qui n'ont pas pu obtenir de places au Conservatoire du 11^{ème} arrondissement. Il appelle néanmoins de ses vœux une remise à plat de la politique d'initiation et d'éducation musicale dans l'arrondissement, intégrant à la fois le Conservatoire et les écoles de musique conventionnées, afin qu'un plus grand nombre d'enfants puisse découvrir la musique et la pratique d'un instrument dans l'arrondissement. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Oui, pour abonder dans le sens des propos de Mme DEBIEUVRE, je tiens à souligner que l'association Polynotes a été relogée dans des locaux beaucoup plus grands grâce à l'action de la SEMIDEP (*Société anonyme d'économie mixte immobilière interdépartementale de la région parisienne*), présidée à l'époque par notre collègue Mme Hélène BIDARD. Il est important aussi de souligner la modicité de la subvention d'un montant de 48000 € pour accueillir un nombre important d'enfants et aussi quelques adultes, d'autant plus que, encore aujourd'hui, le Conservatoire est loin de satisfaire toutes les demandes. Nous avons tous en tête le fait qu'au moment des inscriptions les parents se lèvent très tôt pour se rendre rue Duranti et essayer d'avoir une place. Il faudra donc entamer une réflexion pour permettre un accueil et une pratique de la musique beaucoup plus larges pour les enfants du 11^{ème} arrondissement. Polynotes le fait, et avec très peu d'argent. C'est pourquoi nous devons continuer à soutenir cette association. »

M. le Maire : « M. Stéphane MARTINET demande la parole. »

M. MARTINET : « Je vais d'abord faire un point général. La Ville de Paris a souffert du fait d'être gérée non pas par une équipe municipale mais par un système où l'Etat avait le fin mot sur les dossiers. Elle a donc souffert, à la différence de petites, moyennes et grandes villes de France, du fait de ne pas se voir équipée de conservatoires dans les arrondissements. Quelles que soient les majorités, il a fallu gérer une situation qui a amené à construire progressivement des conservatoires au coût que vous pouvez imaginer, du fait de l'absence dans la plupart des arrondissements de foncier disponible pour pouvoir construire. Nous sommes, dans le 11^{ème} arrondissement, doté d'un conservatoire, construit assez rapidement dans l'histoire de la construction des ces conservatoires. Nous devons donc être heureux puisque certains arrondissements sont particulièrement sous dotés par rapport à notre arrondissement, même si, et vous avez raison Mme SPINNEWEBER, il ne faut pas se satisfaire de cette situation. En effet, nous devrions avoir plus de places à Paris. Mais nous étions partis d'une situation extrêmement handicapante pour les Parisiens. Les choses s'améliorent progressivement, mais vous connaissez les problèmes d'investissement.

Ensuite je voudrais vous dire qu'il y a depuis longtemps des échanges entre le Conservatoire et les principales associations d'enseignement musical de cet arrondissement, faisant que les enfants plus intéressés par le cursus d'un conservatoire y sont intégrés. Donc les choses fonctionnent, et fonctionnent plutôt bien, et contrairement à d'autres arrondissements de Paris gérés par des majorités différentes, les choses sont extrêmement fluides dans le 11^{ème}. C'est ce que nous disent les parents, les présidents d'associations et le directeur du conservatoire. Il faut quand même se satisfaire de la vivacité du réseau dans cet arrondissement. Si j'interviens, c'est pour vous rappeler tout l'historique des conservatoires dans la ville, et spécialement dans l'arrondissement, et toute l'aide que nous avons su apporter jusqu'à présent à cet enseignement musical, quel qu'il soit et par quel qu'organisme qui soit. Donc je pense que nous pouvons tous se satisfaire de cette situation. »

M. le Maire : « Bien sûr. Après cette réponse complète, reste-t-il quelque chose à ajouter Mme Martine DEBIEUVRE ? »

Mme DEBIEUVRE : « Je constate l'intérêt de mes collègues pour la culture, et j'en suis ravie. Je voudrais juste répondre à M. TIBERTI : les inscriptions ne s'effectuent plus avec des files d'attente, les parents ne sont plus obligés de se lever à 3h du matin ; elles peuvent s'effectuer par téléphone maintenant. Il n'y a pas plus de places disponibles mais c'est plus confortable. »

M. le Maire : « J'entendais dans les propos de Mme SPINNEWEBER un souhait pour une amélioration du service rendu et l'augmentation du nombre d'enfants pouvant accéder à cet enseignement culturel. Polynotes offre déjà un service très important ; il y a aussi l'association Carillon qui offre des services comparables. La présence dans l'arrondissement de ces deux associations, mais aussi d'autres écoles et du conservatoire, permet d'avoir une offre de formation culturelle efficace, qui bénéficie du soutien de la Ville. Elle est complétée par une sensibilisation et une large diffusion de l'enseignement culturel à travers l'aménagement des rythmes éducatifs, que nous mettons en œuvre, de façon toujours plus fine, au profit de tous les enfants de l'arrondissement.

Nous avons tenu tout à l'heure un Comité de suivi de l'ARE (*aménagement des rythmes éducatifs*) avec Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. Le représentant du conservatoire a évoqué en détail l'implication de son établissement dans la mise en place de l'ARE; nous avons aussi pu voir le nombre de chorales, d'orchestres et d'ateliers de pratiques culturelles diverses et variées déployés dans l'ensemble des écoles de l'arrondissement. Des propos des uns et des autres, il ressort que nous poursuivons tous le même objectif. »

M. LEFORT : « J'invite M. MARTINET à puiser ses sources d'informations sur ce qui se passe dans l'Ouest parisien en dehors de l'amicale socialiste de l'ouest de Paris. Les conservatoires y fonctionnent bien aussi, d'après les informations que nous avons. Si jamais vous avez des points de doléances, n'hésitez pas à les détailler, nous pourrions essayer de vous apporter plus d'informations. »

M. le Maire : « Très bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

2014 DASCO 1054 Caisses des écoles (11^e). Subvention (4 000 741 euros) pour la restauration scolaire

M. le Maire : « Nous passons aux affaires scolaires, avec une subvention importante puisqu'il s'agit de la subvention pour la restauration scolaire, projet rapporté par Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. Chers collègues, il s'agit d'une subvention de 4 000 741 € pour la restauration scolaire. La délibération 2011 DASCO 137 du Conseil de Paris des 12, 13 et 14 décembre 2011 a réformé en profondeur le financement des Caisses des écoles au titre de la restauration scolaire. L'article 6 de cette délibération prévoit que votre assemblée fixe, chaque année et pour chaque Caisse des écoles, les éléments constitutifs de la subvention de restauration afin d'en déterminer le montant.

Le prix de revient réel d'un repas est de 6,14 € Concernant le montant de la subvention restauration et de l'enveloppe de convergence, compte tenu d'un nombre de repas total estimé pour 2014, à 1 376 936 et d'un montant de participations des familles dues estimé à 4 005 995 € la subvention de restauration pour la Caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement est fixée à 4 407 081 €

Mais suite à la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs, la fréquentation constatée de la restauration scolaire du mercredi rapportée au nombre d'élèves inscrits à l'école s'est avérée nettement inférieure aux estimations. La moyenne parisienne constatée est de 43,42 % contre une estimation de 63 %. Cela explique principalement l'importance du solde négatif de l'exercice 2013 venant impacter le montant de subvention à verser en 2014 à la Caisse des écoles. Pour l'année 2013, le solde est négatif de 406 340 € compte tenu des résultats inférieurs aux prévisions tant des repas (95 908 repas) que des participations familiales (181 576 €). Au total, il est proposé de verser à la Caisse du 11^{ème} arrondissement une subvention de restauration, intégrant le solde 2013, de 4 000 741 € »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation détaillée. Mme SPINNEWEBER souhaite intervenir. »

Mme SPINNEWEBER : « Je voudrais revenir sur le fait que la Caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement a dû s'adapter à la réforme des rythmes scolaires en prévoyant, pour les mercredis, les moyens nécessaires en personnel et en matériel pour assurer les repas supplémentaires. Du fait de la surestimation budgétaire de la Ville de Paris, environ 21 000 repas ont été perdus budgétairement. Ajoutez à cela sept journées de grève qui ont généré 23 000 repas perdus budgétairement. La surestimation de la Ville de Paris et l'incidence des jours de grève ont été portés entièrement à la charge de la Caisse des écoles impactant négativement le prix de revient des repas et la subvention à verser en 2014, ce que regrette l'Union de Droite et du Centre. Cette remarque faite, nous votons bien évidemment le budget subvention proposé. »

M. le Maire : « Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN souhaite réagir. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Oui, effectivement on peut le regretter. La Ville de Paris s'est réadaptée, il n'y aura pas ces déficits cette année. Une autre bonne nouvelle concerne la subvention versée aux collègues: le solde est positif de 114.643 € ce qui comblera un peu ce déficit. »

M. le Maire : « Je souhaite apporter une précision complémentaire. Vous évoquiez la question de la grève et de l'ARE dont l'impact était difficile à estimer au début de l'année : il n'y a pas eu d'impact sur le prix payé par les familles des enfants mangeant à la cantine. Le seul impact existant s'est fait sur le report dans le budget de la Caisse des écoles, budget qui a été réduit de ces sommes perdues mais qui reste néanmoins positif, et nous ne pouvons que nous en réjouir. »

Mme SPINNEWEBER : « Je suis d'accord avec vous M. le Maire. Je n'ai pas parlé d'impact sur le prix facturé aux familles, mais j'ai parlé du prix de revient de chaque repas.»

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Pendant les grèves, les repas n'ont pas été facturés aux familles. Et j'ajoute cette petite information : la Caisse des écoles sert 9 000 repas par jour. »

M. le Maire : « Oui, il faut relativiser tout cela par rapport au nombre de repas servis tous les jours dans toutes les écoles de l'arrondissement. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Mme SPINNEWEBER, si j'ai bien compris votre raisonnement, ce qui vous pose problème, ce n'est pas la gestion de la Caisse des écoles mais le fait que des salariés fassent grève ? »

M. le Maire : « Je vous propose d'éviter ce débat et de passer directement au vote. Qui vote pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

2014 DFPE 1015 Subvention (160.398 euros) et avenant n°1 à l'association Institutions Ganone Yad (11^e) pour la crèche collective (11^e)

M. le Maire : « Nous passons au secteur de la famille et petite enfance, avec une subvention à l'association Institutions Ganone Yad pour sa crèche collective dans le 11^{ème}, présentée par Mme Dominique KIELEMOËS»

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Il s'agit du premier avenant à la convention signée en juillet 2013, qui s'est appliquée à partir du 1^{er} janvier 2014. Cette convention est d'une durée de trois ans et porte sur un établissement d'accueil de la petite enfance au 145 rue Saint Maur ayant une capacité d'accueil de 66 places. Cette convention insiste bien sur l'accueil de tous les enfants sans discrimination, tous les jours de la semaine, sur la

participation de l'association à la Commission d'attribution des places d'accueil, sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation, et d'être ouvert tous les jours de la semaine y compris le vendredi après-midi. C'est une subvention de 160 398 €»

M. le Maire : « Très bien, y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Mon intervention se rapporte non seulement à cette délibération mais aussi à la suivante relative à l'association Ozar Hatorah. Nous connaissons bien ces deux établissements à caractère confessionnel revendiqué. Ces très importantes subventions reviennent chaque année au printemps. Depuis plus de dix ans, j'ai déjà eu l'occasion de m'opposer, au nom des Radicaux de Gauche, au financement de ces établissements non laïques. Par le passé, les Radicaux avaient relevé que nombre d'enfants de ces établissements provenaient de départements limitrophes, donc n'étaient pas exclusivement parisiens. Qu'en est-il aujourd'hui ? Y-a-t-il eu une enquête des services de la Ville ? Peut-on garantir que tous les enfants accueillis sont tous bien issus du département de Paris ? Combien de places ont été attribuées de manière effective par la Commission d'attribution des places en crèche, puisque les associations sont supposées y siéger ? Par ailleurs, une de ces associations bénéficie de financements très importants provenant de l'étranger. S'est-on bien assuré de la provenance de ces fonds et de la bonne gestion de ces associations ?

Certes, il est vrai qu'il y a eu des progrès sur le papier : la convention prévoit désormais que l'association doit accueillir les enfants sans discrimination. Mais par la nature même de ces établissements, c'est impossible pour des familles non juives pratiquantes, ou des familles non juives tout court, puisque nous sommes loin de la neutralité ou de l'universalité de l'éducation que les établissements subventionnés par l'argent public devraient dispenser. Les Radicaux de Gauche pensent que si la République laïque garantit la liberté de culte, ce n'est pas le rôle de la collectivité, ce n'est pas le rôle de notre collectivité, ce n'est pas le rôle de l'argent public d'encourager la pratique religieuse mais au contraire de soutenir des établissements à caractère laïque, totalement universels et ouverts à tous. Je vous remercie. »

Mme MALBERG : « Le groupe Communistes-Front de Gauche intervient également pour le même problème. Lorsqu'on lit les fiches techniques, l'association revendique un taux d'occupation supérieur à 105%. Nous avons aussi des interrogations : l'association Ozar Hatorah, qui signifie « le trésor de la Bible », revendiquant un taux d'occupation supérieur à 100%, a l'air d'être clairement endettée. Sur leur fiche, il est bien indiqué qu'ils ont des problèmes financiers très importants avec un plan de redressement sur 10 ans à hauteur de 9 millions d'euros. Donc cela doit nous inciter doublement à la prudence avant d'accorder une subvention publique, alors qu'aucune garantie n'est donnée sur le fait qu'elle soit ouverte à toutes les demandes du 11^{ème} arrondissement.

Nous avons aussi des interrogations concernant les enfants de ces deux crèches, mais aussi sur la convention à l'avenant : Pourquoi l'avenant leur rappelle qu'il leur faut garantir un taux d'occupation bien que leurs fiches techniques indiquent qu'ils ont un taux d'occupation à 105% ?

Nous voudrions aussi revenir sur le caractère laïc. D'un point de vue du principe de la laïcité, en tant que communistes, ces subventions nous interrogent grandement. Nous réaffirmons le bienfondé et l'actualité de la loi de 1905 sur la laïcité. Pour nous, cette loi fondamentale de

notre République a vocation à s'appliquer à tout le territoire national car la laïcité est un pilier de la République : la séparation du politique et du religieux, l'égalité des citoyens en tout domaine, sans discrimination d'aucune sorte, la neutralité de l'Etat à l'égard de toutes les convictions philosophiques, religieuses ou politiques. Prenant en compte tous ces éléments et la manque de places en crèche dans l'arrondissement, nous voterons contre cette subvention. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. Nous sommes favorables à la diversité associative dans l'accueil des enfants, tout comme nous sommes très attachés au principe d'ouverture pour tous et de laïcité dans cet accueil. Le travail mené lors de la précédente mandature, avec des conventions conclues avec ces établissements, a pu aboutir à un vrai dialogue, pour sortir d'une posture et avoir des avancées que l'on note dans certains établissements. Ceci dit, nous avons un certain nombre d'incertitudes sur les deux délibérations nous concernant sur lesquelles il nous est demandé de voter, et cela sur au moins trois aspects de cette convention et sur l'effectivité de ces trois aspects : la participation aux commissions en mairie, l'accueil sans distinction de tous les enfants et l'ouverture 5 jours sur 7, ce qui est inscrit dans leur convention et sur lequel nous n'avons pas aujourd'hui de certitudes. Nous attendons donc des informations complémentaires, réelles, et sous réserve de réponse positive, nous nous abstiendrons sur ces deux délibérations. »

M. le Maire : « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je passe la parole à Mme Dominique KIELEMOËS pour répondre. »

Mme KIELEMOËS : « Je vais essayer de tous vous rassurer. Vous avez des raisons différentes de mettre en question cette subvention qui pourra être décidée par la Ville de Paris. Effectivement, les établissements de ce type sont peu nombreux sur Paris. Et ils n'ont pas augmenté depuis la dernière mandature. M. Christophe NAJDOVSKI, qui était adjoint au Maire chargé de la petite enfance, a lancé, ce que je n'appellerai pas une enquête car il ne s'agit pas d'une enquête de police pour connaître les plaques d'immatriculation des voitures déposant les enfants, mais des contrôles : ces structures sont régulièrement visitées par les services de la PMI (*Protection Maternelle et Infantile*), par des fonctionnaires de la DFPE (*Direction des Familles et de la Petite Enfance*) ; ils sont conventionnés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris qui les contrôle aussi très régulièrement.

Effectivement des progrès étaient à faire et ils ont été faits. Je l'ai dit lors de ma présentation, ils sont ouverts tous les jours de la semaine, y compris le vendredi après-midi. M. Christophe NAJDOVSKI a insisté sur l'observation d'une charte de laïcité, donc d'une absence de tout prosélytisme, de toute discrimination fille ou garçon dans l'accueil des enfants. Le taux d'occupation qui a l'air de vous préoccuper est le même pour les crèches municipales ; c'est en réalité un taux d'attribution, supérieur à 100% puisqu'on sait que tous les enfants ne fréquentent pas tous les jours la crèche, contrairement au taux de fréquentation. La dernière association qui refusait d'être ouverte le vendredi après-midi a accepté le changement en juin 2013 puisqu'il lui a été signifié que tout manquement à la convention que cette association signerait donnerait lieu à une réfaction proportionnelle sur le montant de la subvention de fonctionnement, c'est-à-dire une diminution de la subvention.

L'inspection générale a aussi été missionnée pour dresser un état des lieux à partir d'un échantillon. Il y a un an, elle a achevé son rapport qui a visiblement satisfait l'adjoint au Maire de Paris en charge de la petite enfance. Ce rapport permettait de sortir du fantasme qui tourne autour de ces établissements à caractère propre. Si effectivement nous manquons de places en crèche, nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir afin d'ouvrir le maximum

de places en crèche. Je voudrais rappeler qu'avant 2001, le département de Paris était à la dernière place en France en nombre de places en crèche, et il est aujourd'hui le premier : beaucoup d'efforts ont été faits lorsque M. Bertrand DELANOË est devenu maire. Ces efforts vont se poursuivre puisqu'ils sont dans le programme de mandature de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris et de M. François VAUGLIN, Maire du 11^{ème} arrondissement. Donc je ne pense pas que l'on puisse, d'un trait de plume, sur des à priori, rayer un nombre de places en crèche qui rendent service à des concitoyens du 11^{ème} arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : «Très bien. Je voudrais aussi rappeler que la Ville a déployé de grands efforts pour que ce principe de laïcité, auquel nous sommes tous attachés, soit pleinement respecté. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup d'associations ou de structures qui soient autant contrôlées ou surveillées que celles dont il est sujet. Il n'y a plus de réductions de subvention pour cause de non-ouverture le vendredi après-midi car ces structures sont ouvertes tous les jours de la semaine. Mme Dominique KIELEMOËS a donné des éléments précis permettant de répondre aux points soulevés.

Je vous propose de passer au vote de la première de ces deux subventions, DFPE 1015 subvention de 160.398 € à l'association Institutions Ganone Yad pour sa crèche collective. Qui ne participe pas au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Qui vote contre ? M. MIKHAÏLOFF et les élus du groupe Communistes-Front de Gauche. Le projet est adopté à la majorité. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DFPE 1027 Subvention (83.020 euros) et avenant n°1 avec l'association Ozar Hatorah (13^e) pour la crèche collective (11^e)

M. le Maire : « Je pense que le débat était mutualisé avec le projet de délibération DFPE 1027, une subvention de 83.020 € pour l'association Ozar Hatorah pour sa crèche collective située au 40 rue de l'Orillon. Qui ne participe pas au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Qui vote contre ? M. MIKHAÏLOFF et les élus du groupe Communistes-Front de Gauche. Le projet est adopté à la majorité. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2014 DFPE 1231 Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association « D'Ici-D'Ailleurs » (20^e) pour l'activité de la ludothèque « Nautilude » (11^e)

M. le Maire : «Nous passons à la subvention pour l'association D'Ici-D'Ailleurs pour la ludothèque Nautilude, présentée par Mme Dominique KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une subvention de 46 000 € versée à l'association D'Ici-D'Ailleurs pour l'activité de sa ludothèque Nautilude située dans le nord de l'arrondissement. En développant les ludothèques avec des projets innovants, la Mairie de

Paris a la volonté de sensibiliser les familles au rôle du jeu et des jouets dans le développement de l'enfant et de permettre aux parents de s'impliquer dans des activités agréables et valorisantes, contribuant également au renforcement des liens familiaux et sociaux. Créée en 2002, l'association D'Ici-D'Ailleurs a pour mission de favoriser la mixité sociale, de lutter contre l'exclusion et la discrimination, et de développer le lien social. Cet équipement n'est pas un lieu de garde, ce qui implique la présence obligatoire d'un adulte accompagnant les enfants fréquentant la ludothèque. Elle reçoit des « accueils petite enfance » pour des classes d'écoles maternelles et élémentaires deux fois par semaine, et elle assure un accompagnement culturel à la scolarité. Elle a aussi joué un rôle dans l'aménagement des rythmes scolaires dans l'année qui vient de s'écouler. C'est pourquoi je vous demande, chers collègues, d'autoriser le Conseil de Paris à voter cette subvention. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1237 Signature d'un contrat de transaction relatif au surcoût occasionné par le retard de livraison des locaux de la crèche collective située 14 bis rue Moufle à Paris 11^e avec la société La Maison Bleue

M. le Maire : « Nous passons au contrat de transaction avec La Maison Bleue, toujours avec Mme KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. La Maison Bleue est l'association qui gère la crèche Moufle, appelée aussi crèche Truillot, ouverte au dernier trimestre 2013. La Maison Bleue est titulaire du marché de prestation de services. Un retard de la livraison de la crèche a entraîné des dépenses supplémentaires pour La Maison Bleue car elle avait anticipé l'ouverture de la crèche en recrutant du personnel. L'objet de ce contrat est de prendre en charge le surcoût de 106 030 € lié au retard de l'ouverture de cette crèche. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1290 Subvention (5.000 euros) à l'association « Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales » (19e) (CECCOF) pour son service de Médiation Familiale (11e)

M. le Maire : « Nous arrivons à la subvention de 5000 € pour le Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales (CECCOF) et son service de Médiation Familiale. Mme KIELEMOËS va rapporter. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une subvention de 5000 € à l'association Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales pour son service de

Médiation Familiale situé au 96 avenue de la République dans le 11^{ème}. Ce service de médiation familiale s'adresse aux personnes en situation de rupture ou de séparation conjugale. Un médiateur familial, tiers impartial, indépendant et qualifié, favorise, par l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication entre les parents et l'organisation de la vie familiale après la séparation, notamment en ce qui concerne le maintien du lien entre l'enfant et ses deux parents. Une action de médiation familiale peut être prescrite par le juge des affaires familiales, ou être prise à l'initiative d'un ou des parents. Ce service a été développé dans le 11^{ème}, c'est pour cette raison que je vous demande, chers collègues, de bien vouloir accorder cette subvention de 5000 € »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DFPE 1295 Subvention (58.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association « Ecole des Parents et des Educateurs » (EPE) (11^e) pour le fonctionnement de son café des parents et ses activités hors les murs

M. le Maire : « La subvention de 58 000 € à l'association Ecole des Parents et des Educateurs est toujours présentée par Mme Dominique KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « Les délibérations proposées sont variées puisqu'il s'agit maintenant d'une subvention de 58 000 € versée à l'association Ecole des Parents et des Educateurs pour le fonctionnement de son café des parents et ses activités hors les murs, structure qui fait très bien son travail. Elle gère des services d'écoute et d'aide aux jeunes, aux parents et aux familles.

Son objet est de diffuser auprès des familles et des professionnels une meilleure connaissance de l'enfant et des réalités éducatives, et d'une façon générale, de les aider à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent, notamment sur le plan relationnel. Son siège est situé 5 impasse Bon Secours à Paris 11^{ème}. L'association s'appuie sur une approche pluridisciplinaire et généraliste qui favorise l'accueil, l'écoute, l'orientation, la formation sur quatre domaines d'expertise que sont le soutien à la parentalité, les problématiques liés à l'adolescence, la formation des professionnels du secteur social et médico-social, la communication et le partage d'expériences. Elle développe quatre types d'interventions : l'écoute téléphonique, l'accueil du public, la formation des professionnels, la communication et l'échange de pratiques. L'association a ouvert en 1999 un lieu de documentation et de rencontre, le Café des parents, situé 162 boulevard Voltaire. Pour cette raison et l'excellent travail effectué dans le 11^{ème} arrondissement par cette association, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir vous prononcer positivement pour cette subvention de 58 000 € Merci.»

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Faisant partie du Conseil d'administration de l'Ecoles des Parents depuis 20 ans, je ne participerai pas au vote. »

M. le Maire : « Voilà qui est sage. Nous connaissons tous cette association et son travail qui nous rassemble. Mme Martine DEBIEUVRE ne participe pas au vote. Qui est pour? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

2014 DEVE 1031 Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Société de Distribution de Chaleur de Bagnole (SDCB) 9-15 rue des Roses à Bagnole (93)

M. le Maire : « M. Jean-François MARTINS n'étant pas là, je vais présenter rapidement cette délibération. Il s'agit d'une autorisation de modification d'une installation de combustion par la société de Distribution de Chaleur de Bagnole, qui va changer son combustible pour passer du fioul au gaz, et du charbon à la biomasse, afin de faire de l'eau chaude. Il s'agit donc de donner un avis favorable à ce projet, le 11^{ème} arrondissement étant placé dans le périmètre de 3 km de rayon de cette installation. Une enquête publique a lieu sur ce périmètre, et chaque conseil municipal ou d'arrondissement concerné est amené à se prononcer. Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre vont voter ce vœu et rappellent que les deux points importants techniques de ce vœu sont à la fois la biomasse et le réseau de chaleur qu'elle alimente.

La biomasse est une opportunité pour nos territoires d'utiliser et de valoriser une ressource locale, de valoriser ces bois tombant naturellement des arbres et que l'on élague dans nos avenues, de valoriser les sous-produits de l'utilisation du bois des scieries, de la fabrication des meubles. C'est donc une opportunité de valoriser ces ressources qui ne le sont pas assez et qui pourraient l'être un peu plus, notamment à Paris puisque la biomasse, l'utilisation du bois pour se chauffer de façon industrielle, y est interdite pour raison de pollution de l'air. Alors que, lorsque ces ressources sont utilisées dans des chaufferies de fortes tailles, les filtres ont évolué techniquement et sont aujourd'hui à même de respecter des éléments de qualité et d'efficacité, permettant peut-être à nos territoires de faire preuve d'un peu d'innovation concernant l'utilisation de cette ressource renouvelable au sein même peut-être du périurbain.

Les réseaux de chaleur sont aussi des outils pertinents pour valoriser les ressources des territoires, mais également pour lutter contre la précarité énergétique, puisque les réseaux de chaleur alimentés à base d'énergies renouvelables, notamment, permettent aux ménages de se chauffer pour 300 euros de moins en moyenne que ceux alimentés par des chauffages individuels. A Paris, le chauffage urbain de la CPCU (*Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain*) nous permet de nous alimenter. C'est effectivement tout à fait louable de développer ces réseaux dans nos villes. Je pense que j'aurai peut-être l'occasion de faire une proposition lors de l'exposé de notre vœu sur les territoires à énergie positive pour le 11^{ème} arrondissement, puisque ces éléments techniques font partie de l'équation énergétique qui

permettrait là aussi d'être un peu innovants à l'échelle du 11^{ème} arrondissement, mais nous y reviendrons. »

M. le Maire : « Merci pour ce cours. M. Pierre JAPHET désire intervenir. »

M. JAPHET : « Je souhaite souligner que les élus écologistes sont très favorables à ce type de projet qui contribue à la fois à l'efficacité énergétique et à la transition vers des énergies renouvelables. On peut également se féliciter que ces sujets fassent aujourd'hui consensus à la fois au sein de la majorité et de l'opposition. »

M. le Maire : « Tout à fait, même si la délibération présentée concerne Bagnolet et non le réseau de chaleur urbain parisien, mais nous aurons l'occasion d'en reparler. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

LOGEMENT ET HABITAT

2014 DLH 1053 Location de lots de copropriété 126, rue de Charonne (11^e) à FREHA (France Euro Habitat). Avenant à bail emphytéotique administratif

M. le Maire : « Nous passons au logement et à l'habitat avec M. Bastien RECHER avec une délibération sur un avenant au bail concernant le 126 rue de Charonne.»

M. RECHER : « Merci M. le Maire. Il s'agit effectivement d'une délibération portant sur un avenant à bail emphytéotique. La mobilisation de la Ville de Paris porte sur ce type d'outil innovant permettant de dissocier le foncier et l'opération immobilière elle-même. Il faut noter également qu'il s'agit d'un partenariat avec tous les acteurs, et notamment des acteurs associatifs, puisque la FREHA est une société privée mais elle est avant tout un bailleur qui permet de réaliser ce genre d'opération. Il faut souligner le volontarisme de la Mairie, qui a décidé avant l'Etat de mettre à disposition non pas des terrains mais des logements vacants, permettant de réaliser des opérations de constructions de logements sociaux.

Dans cette délibération, nous avons une modification de l'avenant portant sur la copropriété du 126 rue de Charonne. Il s'agissait d'une opération de plusieurs étapes comprenant à la fois des réhabilitations réalisées par cette société-bailleur FREHA, et la mise en location des logements à cette société par la Ville de Paris par le biais du bail emphytéotique. La délibération proposée vise à ajouter deux logements à ce bail de façon à intégrer au final les 17 logements qui auront été réhabilités grâce à la Ville de Paris et à la FREHA.

Pour conclure, dans le 11^{ème} arrondissement nous aurons besoin de la mobilisation de tous les acteurs pour trouver des solutions innovantes compte tenu de la situation, développer des partenariats associatifs (ce sera l'un des axes des délibérations présentées ce soir), développer la captation dans le diffus pour répondre à la nécessité de créer des logements sociaux, notamment des logements très sociaux dans l'arrondissement, et capter d'autres types de bâtiments, je pense aux bureaux par exemple. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DLH 1058 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2013 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

M. RECHER : « Cette délibération porte sur des outils mis en œuvre par la Ville de Paris pour lutter contre l'habitat insalubre. Parmi les solutions proposées par la majorité municipale, la concession d'aménagement permet de requalifier des immeubles entiers, parfois en allant jusqu'à la voie de l'expropriation.

Dans cette délibération, il est proposé d'approuver le compte-rendu d'activité de la SOREQA (*Société de Requalification des Quartiers Anciens*) pour 2013, qui est justement l'un des acteurs intervenant dans ce cadre de concession d'aménagement. La SOREQA a été créée par la Ville de Paris, par la pleine commune, récemment. C'est un acteur en devenir. Il faut noter également que c'est un acteur qui a vocation à intervenir sur le périmètre métropolitain pour lutter contre l'habitat indigne ; même s'il y a encore des poches d'habitats indignes à Paris, on a aussi besoin de requalifier en proche banlieue un certain nombre de territoires urbains. Ainsi, il faut noter qu'en 2013 la SOREQA aura mobilisé 92 millions d'euros avec une participation de la Ville de 55 millions d'euros.

Dans le 11^{ème} arrondissement, la SOREQA a mené des actions foncières pour requalifier l'habitat dégradé au 110 rue de la Roquette et au 23 rue Jean-Pierre Timbaud. Je profite de ce débat pour vous dire que lors des permanences logement, j'ai pu constater qu'il restait encore des poches d'insalubrité et des problèmes de saturnisme dans l'arrondissement, notamment au nord-est de l'arrondissement, et il faudra tout mettre en œuvre pendant la mandature pour les faire disparaître. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Effectivement, la lutte contre l'insalubrité n'est jamais terminée. Dès 2001, M. Bertrand DELANOË avait fixé comme objectif l'éradication de l'insalubrité, et en premier lieu dans les 1000 immeubles alors identifiés insalubres. Quatorze ans se sont écoulés et de nouveaux logements et immeubles sont devenus insalubres par manque d'entretien. La vigilance doit être permanente sur ce sujet, et comme vous venez de le dire, nous signalerons aux services compétents toute situation difficile pouvant nous être rapportée.

Y-a-t-il une demande d'intervention ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DLH 1060 Réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat de logements PLAI par SNL Paris

M. RECHER : « Cette délibération propose de participer financièrement, pour la Ville de Paris, à une opération de réhabilitation. Il s'agit de financer une rénovation thermique sur un logement T5 au 59 rue de la Fontaine au Roi, qui permettra, en plus de l'amélioration énergétique, d'améliorer les conditions de vie des futurs habitants du logement. Il est demandé d'approuver une subvention d'un montant maximal de 32 156 € pour trois programmes sur plusieurs arrondissements.

Je voudrais vous signaler que c'est à Paris où l'on trouve de beaux exemples de rénovations de qualité qui permettent de lutter contre la précarité énergétique. Avec le Maire, dès le début de la mandature, nous avons inauguré un logement de quatre pièces au même endroit, réhabilité également par SNL Paris (*Solidarités Nouvelles pour le Logement*) grâce au soutien de la Ville de Paris. A cette occasion, nous avons pu mesurer la qualité des logements, des réhabilitations menées par la SNL, un partenaire associatif de qualité nous permettant d'intervenir dans le diffus, et des solutions très efficaces trouvées en matière d'isolation, isolation intérieure notamment. Nous le remarquons encore dans ce programme puisqu'il y a une forte diminution des dépenses énergétiques pour le logement.

La SNL intervient auprès des publics en insertion ou en difficulté. Il est extrêmement important d'accompagner ces publics afin qu'ils puissent bénéficier d'un logement décent et aussi peu énergivore pour ne pas grever leur budget et leur permettre de maîtriser leurs dépenses dans le temps passé dans ce logement. Le but est qu'ils y passent 2 à 3 ans avant de rentrer dans un parcours locatif normal, après avoir surmonté un certain nombre de difficultés. Voilà encore une fois une opération exemplaire, et on espère que nous aurons à nouveau l'occasion d'avoir ce genre de partenariat dans le 11^{ème} arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Effectivement, le 14 avril, le lendemain de mon élection comme Maire d'arrondissement, nous avons inauguré ce logement avec M. Bastien RECHER et M. Ian BROSSAT. Il s'agit ici d'une opération analogue qui démontre que l'on peut concilier les préoccupations sociales et environnementales. Tout le monde s'y retrouve, et cela me semble fondamental.

Y-a-t-il une demande d'intervention ? Non. Nous allons procéder au vote. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2014 DLH 1070 Cession et acquisition de lots dans l'immeuble en copropriété 5/5 bis rue Basfroi (11e). Location à SNL-PROLOGUES de lots de copropriété. Avenant à bail emphytéotique

M. RECHER : « C'est une délibération semblable dans son objet en partie à la première délibération présentée ce soir, puisqu'il s'agit à nouveau de modifier un bail emphytéotique. Nous avons encore ici un partenariat entre la Ville et SNL-PROLOGUES portant sur un immeuble de l'arrondissement situé rue Basfroi. L'objet de cette délibération est d'inclure dans

le bail des parties nouvelles de l'immeuble que la SNL va acquérir, qui vont ensuite être réhabilitées et que la Mairie doit inclure dans le bail. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**2014 DLH 1080 Réhabilitation de logements sociaux 179 rue de Charonne (11^e).
Modification du prêt garanti par la ville demandée par EMMAÛS Habitat pour 125
logements**

M. le Maire : « Nous passons maintenant à une opération importante, la réhabilitation de 125 logements sociaux au 179 rue de Charonne, immeuble géré par EMMAÛS Habitat. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. C'est effectivement une opération très importante portant sur 125 logements au 179 rue de Charonne. Il s'agit encore une fois d'un soutien financier de la Mairie lié, comme nous l'avons vu lors du dernier conseil d'arrondissement, à la garantie apportée par la Ville au bailleur pour stabiliser ces prêts locatifs, les opérations de logements sociaux étant montées selon les différents types de logements sur une économie complexe de prêts locatifs. La Mairie se porte donc garant auprès du bailleur. Suite à des difficultés techniques liées à des travaux supplémentaires de désamiantage, il est demandé de pouvoir proroger cette garantie d'emprunt et de permettre la Ville de continuer à soutenir l'action importante d'EMMAÛS Habitat : tout comme SNL, nous avons encore une fois une activité, récente chez EMMAÛS Habitat, permettant d'augmenter l'offre de logements sociaux d'insertion, et notamment des PLA-I, offre importante à développer à Paris. Je vous remercie.»

M. le Maire : « Tout à fait. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE ET INTEGRATION

**2014 DPVI 1038 Subventions (20.600 euros) à onze associations menant des actions au
titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe. Quartier Fontaine au Roi (11^{ème}
arrondissement)**

M. le Maire : « Nous passons à la Politique de la Ville avec Mme Isabelle CHARPENTIER, et des subventions à onze associations sur le quartier Fontaine au Roi. »

Mme CHARPENTIER : « Merci M. le Maire. Je rappelle que dans le cadre de la Politique de la Ville, il y a un contrat signé entre la Ville et l'Etat permettant d'attribuer un certain nombre de subventions suite à des appels à projets concernant des sujets tels que l'intégration, le lien

social, la réussite éducative ou le développement du sport, et permettant d'avoir un grand nombre d'associations dans le cadre de cette politique qui concerne le quartier Fontaine au Roi, nombre qui sera malheureusement réduit l'année prochaine.

Les onze associations concernées par cette délibération ont des projets ayant pour objet la formation linguistique pour les immigrés, la création de liens interculturels ou encore l'accompagnement psychologique, soit des projets très variés pour une subvention totale de 20 600 €

Je vous détaille la liste des associations et le montant de la subvention proposée :

- Francophonie et Cultures Partagées (1500€+ 1500€) ;
- Equipe Saint Vincent Insertion Famille Oberkampf (2000 €) ;
- L'Apostrophe à l'Avenir (1300 €) ;
- Pont des Echanges (2000 €) ;
- Elan Interculturel (2000 €) ;
- Association de la Fondation Etudiante pour la Ville – AFEV (2000 €) ;
- Association Service Social Familial Migrants – ASSFAM (1000 €) ;
- Les Petits Débrouillards Ile-de-France (3000 €) ;
- Tatoosports (1500 €) ;
- Espace Thérapeutique d'Accompagnement Psychologique – ETAP (800 €) ;
- Paradoxes (2000 €).

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je rajoute que, comme cela a été mentionné, la Politique de la Ville est en cours de refonte. La nouvelle carte est sortie : un quartier Politique de la Ville, qui s'appellera désormais « *Quartier Prioritaire* », sera maintenu dans le 11^{ème} arrondissement. Nos craintes nous avaient conduits à adopter un vœu lors d'un précédent Conseil qui a porté ses fruits : nous conservons une partie du quartier de Belleville, la partie ayant le plus de difficultés, comme quartier prioritaire. Je souhaitais profiter de l'occasion pour vous donner cette bonne nouvelle. Qui vote pour ? Tout le monde. Le projet est adopté à l'unanimité. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

URBANISME

2014 DU 1054 Avis sur l'engagement d'une procédure de modification du PLU de Paris

M. le Maire : « Nous changeons de sujet avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'engagement d'une procédure de modification. M. Patrick BLOCHE en sera le rapporteur. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Je vais essayer d'être synthétique et pédagogique pour une délibération tout à fait essentielle pour nos concitoyens, et qui concerne la quasi-totalité des élus, ou tout du moins beaucoup d'élus ici présents dans leur délégation puisqu'il s'agit d'engager une procédure de modification du PLU de Paris.

Je n'ai pas besoin de rappeler que le Plan Local d'Urbanisme de Paris a été approuvé en 2006, se substituant à ce que l'on appelait auparavant le POS, le Plan d'Occupation des Sols. Depuis 2006, il a fait l'objet de deux modifications générales :

- 1) En 2009, il s'agissait de favoriser la production de logements et de logements sociaux, et de permettre la mise en œuvre du Plan Climat adopté en 2007.
- 2) En 2012, il s'agissait notamment de rétablir des dispositions de deux zones vertes annulées par la Cour administrative d'appel, et également de faire de nouvelles adaptations concernant le logement.

Les grands objectifs du projet d'aménagement et de développement durable étant toujours d'actualité, la Maire de Paris ne nous propose pas une révision comme en 2006, mais une troisième modification générale afin de répondre à un certain nombre d'objectifs fixés par la municipalité : la production de logements et notamment de logements sociaux ; la lutte contre le changement climatique et la pollution ; l'amélioration de la qualité de l'environnement ; la place du végétal dans la ville ; l'attractivité économique de Paris.

Une modification générale d'un Plan Local d'Urbanisme permet également de prendre en compte les modifications législatives et réglementaires qui sont intervenues depuis la précédente modification générale. En l'occurrence, il s'agira de prendre en compte un certain nombre de dispositions adoptées dans la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, dit « loi ALUR », afin de renforcer la dynamique de création de logements, et aussi pour préserver la qualité de notre environnement. La loi nous oblige également à mettre en cohérence le PLU avec un certain nombre de documents tout à fait essentiels. Je ne vais pas vous en faire la liste complète, mais ce sont des documents aussi importants que le Schéma Directeur régional de la Région Ile-de-France (SDRIF), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le Plan Local d'Habitat de Paris (PLH), le Plan Climat Energie de Paris, ou le Plan Directeur de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF). Le PLU doit aussi prendre en compte le Plan Biodiversité de Paris qui a été en novembre 2011.

Un PLU est aussi le fait de constater, dans un document d'urbanisme avec les prescriptions et les règles qui en découlent, les évolutions du contexte démographique, sociologique et économique de notre ville, et si possible d'anticiper au maximum sur ce que vont être ces évolutions dans les prochaines années.

Une fois la modification générale adoptée, ce PLU aura une durée de vie limitée puisque la loi MAPTAM, loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier dernier, a prévu que la compétence relative au règlement d'urbanisme reviendra à partir du 1^{er} janvier 2016 à la Métropole du Grand Paris qui devra donc élaborer un PLU métropolitain. Il reste que c'est à partir du 1^{er} janvier 2016 et on peut penser que ce PLU métropolitain demandera quelque temps à être élaboré.

De ce fait, cette troisième modification générale du PLU adopté en 2006 s'inscrit non seulement comme une étape intermédiaire, mais également comme une étape nécessaire. La Maire de Paris veut profiter de cette opportunité pour exploiter toutes les possibilités de simplification, pour mobiliser toutes nos concitoyennes et tous nos concitoyens à travers une concertation innovante pour promouvoir, et je m'en réjouis à titre personnel, une architecture de qualité qui soit « l'expression de la création contemporaine », préoccupation portée par un

rapport parlementaire qui sera rendu public mercredi prochain. C'est également la prise en compte des perspectives qu'offre la ville intelligente.

C'était la présentation générale. Si M. le Maire me le permet, et par rapport aux préoccupations qui sont celles du 11^{ème} arrondissement, m'étant plongé dans les douze pages particulièrement denses de l'exposé des motifs joint au projet de délibération, je me permettrai de faire pour notre arrondissement trois éclairages particuliers sur trois préoccupations qui nous sont fortes.

La production de logements sociaux

Nous avons 12% de logements sociaux dans le 11^{ème} arrondissement, et nous voulons évidemment toujours aller plus loin et avoir en ce domaine des objectifs ambitieux. Il est inutile de vous rappeler que, fin 2013, la Ville de Paris avait par anticipation atteint l'objectif de la loi SRU (*Solidarité et Renouvellement Urbain*) de la production de 20% de logements sociaux, correspondant à 17 000 logements aidés créés entre 2007 et 2012.

La loi de janvier 2013 impose un objectif encore plus ambitieux : une proportion de 25% à l'horizon 2025. Le SDRIF, approuvé le 27 décembre dernier, fixe un objectif encore plus ambitieux pour la région Ile-de-France dans une logique de surdensification, puisqu'il s'agit de créer 30% de logements locatifs sociaux. Vous savez que la Ville de Paris a pour but d'atteindre cet objectif d'ici 2030 sur son territoire et en ayant à l'esprit l'objectif de rééquilibrage logement-emploi entre l'Est et l'Ouest de la région.

Les règles de stationnement du PLU

Le Code de l'urbanisme, modifié par la loi ALUR, impose aux règlements des PLU communaux l'exigence de fixer des obligations minimales en matière de stationnement pour les vélos dans les immeubles d'habitation et de bureaux. Parallèlement, il ouvre un certain nombre de possibilités visant à fixer un nombre maximal d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, à réaliser lors de la construction de bâtiments destinés à un autre usage que l'habitation. A Paris, le projet de révision du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF) a été mis à l'enquête au printemps 2013, et il prévoit, compte tenu du faible taux de motorisation des Parisiens, que l'on applique une norme maximale de stationnement dans les constructions neuves occupées par une destination autre que l'habitation, principalement les immeubles de bureaux. A contrario, le PDUIF retient pour l'habitation une norme minimale un peu plus faible que celle imposée par le PLU actuel de Paris. Donc il s'agit de manière intelligente, dans les constructions neuves de logements, de baisser le seuil minimal de stationnement créé pour les véhicules motorisés, et que ce processus basé a minima sur les orientations du PDUIF soit inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme.

Le renforcement de la politique de protection du commerce de proximité

Dans les PLU, c'est ce que l'on appelle les fameuses « clés à molette ». Protéger le commerce de proximité et l'artisanat a été constamment notre préoccupation, en étant particulièrement sensibles et attachés à ce qui fait l'identité historique de notre arrondissement. De ce fait, il faut vraiment que nous plongeons dans ce document pour que nous augmentions sans doute les voies marquées par leurs vocations artisanales comme les voies marchés, là où les locaux artisanaux ne peuvent changer de destination et où les locaux commerciaux doivent demeurer destinés au commerce ou évoluant vers l'artisanat. La liste de ces voies protégées avait été étendue à l'issue de la modification générale approuvée en 2009 ; nous avons augmenté le nombre de ces voies, et je pense que nous pourrions profiter de cette opportunité pour augmenter cette protection visant à maintenir dans notre arrondissement les commerces de

proximité et les locaux artisanaux. En cela, et comme j'ai déjà eu l'occasion d'indiquer que le PLU prend en compte les modifications législatives déjà votées ou encore des discussions, nous serons particulièrement attentifs à l'évolution du projet de loi relatif aux commerces et aux très petites entreprises, car il permettrait de distinguer, dans la modification du PLU, différentes catégories de commerces. Juste avant notre séance du conseil d'arrondissement, j'avais rendez-vous avec M. Didier DELY, Directeur Général de la SEMAEST (*Société d'Economie Mixte d'Animation Economique au Service des Territoires*), qui me disait combien il attendait beaucoup de cette loi, notamment pour que la SEMAEST investisse les rez-de-chaussée des immeubles des bailleurs sociaux.

Voilà ce que je voulais vous dire d'essentiel sur cette modification générale du PLU. Très concrètement, c'est une procédure qui est lancée aujourd'hui pour aboutir à une mise en œuvre avant la fin 2015. Cette procédure amènera évidemment au lancement d'une enquête publique qui se tiendra dans les vingt mairies d'arrondissement. Le projet de modification générale du PLU, assorti des résultats de cette enquête, sera soumis pour approbation à notre Conseil d'arrondissement le moment venu.

Pour conclure, je me permets de signaler que le déroulement de la procédure de modification d'un PLU à Paris n'implique pas que les Conseils d'arrondissement soient saisis préalablement au lancement de la procédure. Mais la Maire de Paris a souhaité, compte tenu des enjeux que porte cette modification générale du PLU, que les Conseils des vingt arrondissements de Paris soient associés le plus en amont possible, et c'est la raison pour laquelle elle a voulu avoir notre avis sur l'engagement de cette modification générale. C'est la raison à la fois du débat de ce soir et du vote de la délibération qui nous est soumise, et pour laquelle, vous l'aurez compris, j'émetts un avis très très favorable. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation complète et importante de ce projet qui nous donne les moyens de porter la politique que nous avons voulu mettre en œuvre à Paris. C'est un instrument extrêmement fort que nous nous apprêtons à modifier pour l'adapter aux nouvelles exigences, comme vous l'avez bien décrit. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF souhaite intervenir. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Je voudrais simplement dire que le groupe PRG-CI (*Parti Radical de Gauche, Centre et Indépendants*) soutient cette démarche volontariste dans différents domaines que vient d'exprimer notre collègue M. Patrick BLOCHE. Le groupe soutient ce modificatif du PLU. Nous voudrions simplement dire que la question de la densification est centrale : Paris est déjà la capitale la plus dense d'Europe. On ne compte que 6 m² d'espaces verts par habitant (14,5 m² si l'on intègre les bois de Vincennes et bois de Boulogne) contre 45 m² pour Londres ou 321 m² pour Rome. Le nécessaire développement de l'offre de logement ne doit pas se faire aux dépens des besoins d'espaces de respiration des Parisiennes et des Parisiens. C'est à l'échelle métropolitaine, du Grand Paris, que l'on doit raisonner. Il est évoqué la possibilité de construire de manière plus « intense » : il faudra que l'exécutif donne une définition de cette expression car le PRG s'opposera à toute démarche de densification aveugle. Il faudra en tout cas faire preuve d'inventivité et de créativité afin d'étoffer l'offre de manière intelligente. On relève par exemple que l'idée de construire des logements sur le fleuve ou sur des ponts est une idée à creuser. Elle a déjà été explorée dans d'autres villes : nous connaissons tous l'exemple du Ponte Vecchio à Florence. A Paris il existait aussi autrefois des ponts habités. Londres a entrepris cette démarche que d'autres villes explorent également.

Peu de choses ont été dites sur le contexte métropolitain, ce qui nous interpelle, car Paris ne peut pas tout faire seul. Il faut que la dynamique parisienne irrigue à minima les communes limitrophes et les communes du Grand Paris. C'est une démarche métropolitaine qu'il faut intégrer dans cette modification du PLU. Par ailleurs, il faut mobiliser les 20 hectares de foncier de l'Etat et des opérateurs publics sur le territoire parisien, mais pas n'importe comment : des quartiers déjà très denses doivent être préservés de la démarche de construction à tout prix.

La transformation des bureaux obsolètes en logements va aussi dans la bonne direction, et le groupe PRG-CI portera prochainement la demande de revoir à la hausse l'objectif annoncé de 200 000 m². L'avis du groupe sur le lancement de la procédure est globalement positif puisque cette démarche vise à dépasser certaines lourdeurs et contraintes administratives superflues, et à faire preuve d'efficacité et de volontarisme, ce que traduit ce projet de modification du PLU. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI, M. David BELLIARD puis Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND prendront la parole. »

M. TIBERTI : « Les communistes vont également émettre un avis globalement positif sur ce projet de modification du PLU. Nous partageons tous les objectifs annoncés, mais il y a un petit souci, il nous en manque un : l'objectif visant à développer les services publics parisiens. Nous connaissons la contrainte foncière qui est la nôtre. Il est important que ce développement des services publics apparaisse dans l'élaboration de la modification générale d'un PLU. Nous avons besoin d'espace pour construire des écoles, des crèches, des équipements sportifs, des équipements pour la jeunesse, des centres de santé. Or, cette préoccupation est pour l'instant absente de la délibération et cela pose problème. Tous ensemble nous avons défendu devant les habitants du 11^{ème} arrondissement un programme comportant de très nombreux équipements publics supplémentaires. Il faut que cet objectif apparaisse dès maintenant dans la modification du PLU pour que nous soyons en phase avec ce que nous avons porté durant la campagne électorale.

Nous avons évidemment la ferme intention de nous investir dans le travail de modification du PLU et notamment pour reconstituer un nombre important de réserves foncières dans l'arrondissement. Il faut, et il y en a, trouver des terrains qui pourront être disponibles un jour.

J'ajouterai une dernière remarque, puisque M. Patrick BLOCHE y a fait allusion, la loi MAPTAM vise à déposséder la Ville de Paris de la compétence d'urbanisme. La question que je pose n'est pas tant adressée au délégué de l'urbanisme de la Mairie du 11^{ème} arrondissement, qu'au député de Paris : quel est l'intérêt de confier la compétence de l'urbanisme, qui est si importante pour nous permettre de réaliser nos objectifs, à une métropole qui sera dirigée par la Droite ? »

M. BELLIARD : « Merci pour cette présentation du projet de délibération sur la modification du PLU qui comporte un certain nombre d'objectifs que l'on partage en grande majorité, et il y a des points très positifs. Toutefois, et je reviendrai sur l'intervention de mon collègue M. Jean-Christophe MIKHAÏLOF qui a repris un certain nombre de points que je compte aborder maintenant très rapidement. Nous avons des interrogations sur quatre aspects :

- la concertation dont le dispositif nous semble léger et le temps imparti trop court ;

- la surdensification de la ville avec notamment le comblement systématique des dents creuses dans une ville qui est déjà extrêmement dense, et c'est particulièrement vrai dans le 11^{ème} ;
- la hauteur, question sous-jacente à celle de la surdensification, et l'attachement que nous, Ecologistes, avons au respect des 37 mètres, et à la non-prolifération des tours ;
- l'articulation avec les communes de la Petite couronne qui nous semble faire défaut dans la présentation du texte.

Nous avons des inquiétudes, nous avons des discussions au niveau du Conseil de Paris avec l'exécutif. Donc dans l'attente des résultats de ces discussions d'un certain nombre d'éclaircissements que nous avons demandé, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Le groupe d'Union de la Droite et du Centre s'opposera à la modification du PLU pour les raisons suivantes. Du propre aveu de l'équipe municipale, un des enjeux de la modification du PLU est d'intégrer des dispositions de la loi ALUR à laquelle nous étions opposés et dont les effets néfastes se font déjà sentir, en témoignent les retours extrêmement sévères des professionnels de la construction et de l'immobilier. En outre, sur la forme, cette modification est un acte contre le Grand Paris. En effet une mission de préfiguration vient d'être constituée pour préparer l'émergence de la Métropole du Grand Paris à qui la Ville transfèrera sa compétence en matière d'urbanisme à compter de 2016. Modifier le PLU en marche forcée juste avant l'entrée en vigueur de la Métropole du Grand Paris, c'est nier la nécessité d'agir à l'échelle du Grand Paris. Nous voterons donc contre. »

M. le Maire : « Merci, M. Bastien RECHER souhaite intervenir. »

M. RECHER : « Je voudrais faire quelques remarques par rapport à ce qui a pu être dit, et en complément de l'intervention très claire de M. Patrick BLOCHE. Concernant le calendrier entre révision de PLU à Paris et PLU métropolitain, je trouve assez cocasse que la Droite nous fasse des remarques là-dessus. Déjà, il faudrait encore que la bonne volonté soit l'œuvre dans la mise en place de la mission de préfiguration, puisqu'il faut savoir que s'il y a du retard, c'est du fait des positions et de l'instrumentalisation, faite notamment par M. Patrick DEVEDJIAN, sur Paris Métropole et la constitution de la mission de préfiguration pour faire en sorte qu'un certain nombre de choses traînent. S'il y avait une bonne volonté pour avancer vers l'entrée en vigueur de la Métropole début 2016, il faudrait montrer justement un peu plus de détermination, ce qui n'est pas le cas de la Droite aujourd'hui.

On sait que tout cela n'interviendra au mieux qu'en 2016, mais en attendant il y a urgence. Une urgence d'abord législative, car il y a une conformité avec la loi qui est nécessaire, et une urgence par rapport à la crise du logement que l'on connaît à Paris. Il est essentiel que les objectifs de logement, contenus notamment dans le SDRIF qui a été mis en place au niveau francilien, puissent être respectés à Paris aussi. J'entends bien le débat sur la question de la surdensification qui est, pour moi, un débat un peu théorique : je vous rappelle que dans le SDRIF nous avons un objectif de 30% de logements sociaux, qui est devenu d'ailleurs un objectif que s'est donné la majorité municipale à terme. Pour y arriver, il va bien falloir à un moment utiliser l'instrument de la construction et combler les fameuses dents creuses qui ont été évoquées. Nous n'arriverons pas à l'objectif des 30% uniquement par la captation dans le diffus ou par des opérations de transferts du privé vers l'associatif ou le public.

Il faut faire sauter les verrous qui s'opposent à la création de logements sociaux. Je pense qu'il y a des règles, je pense à la question commerciale évoquée par M. Patrick BLOCHE. Mais il y a aussi des règles sur les vues ou la hauteur, pouvant non seulement permettre de créer plus de logements mais aussi de capter dans le diffus des opérations. Parfois nous avons eu le cas de préemptions que l'on n'a pas pu faire tout simplement parce qu'il n'était pas rentable pour un bailleur de s'investir après la Ville pour qu'on puisse faire une opération de logements dans un immeuble privé : il n'y avait pas la possibilité de surélever le bâtiment par exemple pour avoir une opération rentable pour le bailleur. Il est donc vraiment urgent de lever tous ces freins sur ce sujet, et je pense que la question de la hauteur et de la surélévation est une question qu'il faut véritablement se poser. Je n'aurais pas de dogmatisme sur la question des 37 mètres de hauteur, puisque cela permet parfois de créer des logements supplémentaires qui seraient les bienvenus.

Par contre je partage tout ce qui a été dit sur l'équilibre financier des opérations avec la question des parkings. C'est une mise en œuvre de la loi ALUR urgente : nous avons des opérations qui ne peuvent pas se faire aujourd'hui à cause d'absurdités qui exigent qu'il y ait un parking par logement, ce qui n'a aucun sens à Paris. Il faut que l'on avance véritablement rapidement là-dessus et il est bienvenu que la Ville de Paris et sa majorité s'attaque à ce dossier rapidement. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. M. Patrick BLOCHE souhaite réagir. »

M. BLOCHE : « Oui, je ne vais pas réagir trop longuement puisqu'on ne fait que lancer une procédure. Beaucoup d'interventions ce soir anticipent sur le débat que nous aurons avec les Parisiens, dans une démarche de concertation dont M. David BELLIARD a souhaité qu'elle dure le temps nécessaire et qu'elle soit ambitieuse. Le document parle de « concertation innovante » et c'est à nous, le 11^{ème} arrondissement, d'être encore plus innovants que les autres puisque nous avons l'ambition collective d'avoir un temps d'avance, y compris sur les autres arrondissements. On retrouve des débats qui sont portés très légitimement par chacune de nos agnations politiques.

Le débat sur la densification n'est pas un nouveau débat, et nous sommes logiquement amenés les uns et les autres à porter nos préoccupations, comme exprimer son opposition aux tours comme M. David BELLIARD et son groupe, ce qui n'est pas une grande surprise de leur part. De la même façon, j'ai constaté que M. Adrien TIBERTI n'avait pas trop de soucis ou de préoccupations sur la densification en tant que tel. Quant à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, il a été amené à s'inquiéter de la construction plus intense, faisant la proposition que les ponts soient à nouveau habités c'est-à-dire de remplacer les cadenas par les digicodes. Tout cela sera évidemment très présent dans le débat.

Un PLU, c'est des normes, des règles. C'est aussi, au plus près dans chaque voie, sur chaque parcelle cadastrée, d'identifier des réserves. Je note avec intérêt le souci qui ne peut que nous rassembler, le souci que soit pris en compte le fait de localiser, dans le PLU via des réserves, des parcelles dédiées à l'établissement d'équipements publics parisiens tels que des écoles, des crèches, des équipements sportifs ou des centres de santé. Trouver des terrains disponibles est vraiment notre grande ambition. Il faut bien sûr trouver les opportunités foncières, et dans le 11^{ème} arrondissement, un des arrondissements les plus denses de Paris, c'est un challenge quand parallèlement nous souhaitons aérer notre arrondissement en continuant à créer un certain nombre d'espaces verts, comme l'espace Truillot.

Je conclus sur tout l'enjeu métropolitain que les uns et les autres ont été amenés à évoquer, et avec une certaine raison, puisqu'il s'agit de notre avenir commun, non seulement pour des raisons spatiales, géographiques mais aussi parce qu'à travers une mission de préfiguration, nous avançons sur le chemin de cette grande métropole parisienne. La prise en compte des préoccupations des communes limitrophes se fera a fortiori dans le cadre métropolitain. C'est toute la raison de cette grande métropole parisienne, que nous ayons un destin commun et que nous ayons un certain nombre d'objectifs d'intérêt général en commun, plutôt que de les poursuivre chacun chez soi sur son territoire.

Oui, j'ai voté une loi en tant que député de Paris, la loi MAPTAM, avant les élections municipales. Je ne me vois pas demander de changer la loi à cause des résultats des élections municipales. Mais il est vrai qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, il reviendra à la métropole de lancer l'élaboration d'un nouveau règlement d'urbanisme qui sera alors de sa compétence.

Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND considère, assez bizarrement je l'avoue, que c'est un acte contre le Grand Paris, contre la métropole. Au contraire, c'est l'idée d'une modification générale et non d'une révision : si cela avait une révision comme celle de 2006, on aurait pu s'étonner que, d'un point de vue institutionnel, la Ville de Paris soit amenée à réviser en profondeur son Plan Local d'Urbanisme alors que la métropole se met en place. Cette modification générale était nécessaire par rapport à des objectifs qui ne peuvent attendre, car nous avons l'obligation d'intégrer des dispositifs contenus dans des schémas très importants tels que le SDRIF, le schéma des déplacements, le Plan Climat ou le Plan Logement Habitat. De plus, la loi nous impose de nous mettre en conformité avec de nouvelles lois qui ont été votées.

Vous avez dit, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, votre opposition à la loi ALUR. Je n'en ai pas été surpris, et je ne vais pas avoir un débat avec vous au sein de ce Conseil d'arrondissement sur le fait que ce n'est pas la loi ALUR qui freine la construction de logements, bien au contraire, mais c'est peut-être le souci, dans un certain nombre de municipalités qui ont basculé de gauche à droite, que tout le programme de construction de logements sociaux mis en œuvre par les municipalités précédentes ne soit pas bloqué comme aujourd'hui. Je pense que ça, c'est un frein à la construction de logements sociaux. Je vous invite donc à vous retourner d'abord vers vos amis avant de critiquer les dispositions de la loi ALUR.

M. Bastien RECHER a d'ailleurs rappelé à juste raison qu'il y avait une nécessité de se conformer à la loi. A partir du moment où l'on donne seulement à partir du 1^{er} janvier 2016 à la métropole la possibilité de mettre en place un règlement d'urbanisme, nul ne sait aujourd'hui quand ce règlement sera soumis à enquête publique et a fortiori approuvé. 2017 ? 2018 ? 2019 ? Nul ne le sait et je remercie M. Bastien RECHER d'avoir rappelé toute l'importance de ce Plan Local d'Urbanisme, non seulement pour la construction de logements sociaux, et nous sommes volontairement très ambitieux dans le 11^{ème} et à Paris, mais aussi pour la protection des commerces de proximité et des locaux artisanaux, pour les aires de stationnement dans les parkings. Il faut que cette modification générale soit faite afin que des programmes ne soient pas bloqués, pour savoir combien d'aires de stationnement pour véhicule motorisé il faut construire dans chaque projet.

En tout cas, je pense que c'est un document dont nous devons nous saisir. Nous voulons construire plus de logements, et notamment plus de logements sociaux. Si, à travers ce PLU,

nous trouvons un moyen de freiner les dérives actuelles, j'en serais très heureux car mon inquiétude, que vous partagez très certainement, est que, dans de nombreux quartiers du 11^{ème} arrondissement, des investisseurs achètent des logements pour les mettre en location saisonnière, privant donc des concitoyens de la possibilité de se loger à Paris. C'est une dérive spéculative contre laquelle il faut lutter. Parallèlement, parce que notre arrondissement est attrayant, parce qu'on a rénové la place de la République et ce sera bientôt le cas pour deux autres places, il y a un nombre de projets d'installation d'hôtels qui m'apparaît tout à fait disproportionné. Quand un immeuble de logements disparaît pour laisser la place à un hôtel, je pense qu'il faut garder toute chose de juste proportion. J'espère que le débat sur le PLU permettra de poser toutes ces problématiques. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces propos, je crois que l'assemblée est désormais éclairée. Effectivement, le PLU est un instrument très important de mise en œuvre d'une politique. Il doit permettre de conforter les équilibres dans notre ville. Pour mémoire, la dernière modification du PLU date de février 2012, et à cette époque notre Conseil d'arrondissement avait voté un vœu demandant d'ajouter des réserves sur certaines adresses. La modification portait sur la zone verte et ce vœu n'a pas pu être mis en œuvre. Nous avons donc un besoin identifié, depuis deux ans et demi, qu'il faudrait compléter aujourd'hui en réserves ou périmètres pour la construction de différents équipements. Il est donc nécessaire de mettre en place rapidement cette modification, sans quoi il faudra peut-être attendre au-delà de 2017-2018, le temps que la métropole se mette au travail et se saisisse d'un chantier qui est énorme pour une toute jeune collectivité. Entre la dernière modification en 2012 et une hypothétique adoption d'un plan local d'urbanisme métropolitain six ou sept ans plus tard, je pense qu'il est temps d'agir, et c'est ce que nous propose cette délibération en lançant la concertation. Il ne s'agit donc pas de clore le débat ce soir mais au contraire de l'ouvrir. Je vous propose de le faire en adoptant cette délibération.

Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Qui vote contre ? Les élus de l'opposition. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

2014 DVD 1054 Aménagement de la place de la République à Paris (3e, 10e et 11e). Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire : « M. Florent HUBERT va nous présenter la dernière délibération. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. C'est une délibération un peu moins importante que la modification du PLU. Néanmoins, il s'agit d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre sur la place de la République passé avec le maître d'œuvre mandataire, l'agence TVK (TREVELO et VIGER-KOHLER), et aussi l'ensemble des bureaux d'étude techniques et les structures qui ont fait un travail énorme pour cette opération d'aménagement.

Cet avenant s'élève à 105 000 € hors taxes. Il résulte du fait que des travaux supplémentaires ont dû être menés par le maître d'œuvre et les bureaux d'études sur des articulations complexes lors de la mise en œuvre du chantier. Des articulations complexes avec :

- la RATP car il y avait beaucoup d'ouvrages RATP sur la place, et elle a mis du temps à affiner ses solutions définitives ;
- le gestionnaire du Café Monde et Médias puisque le portage en maîtrise d'œuvre de la création du pavillon a dû s'articuler avec une réflexion sur les usages de ce pavillon qui était menée par le gestionnaire du site, le groupe SOS ;
- l'ensemble des concessionnaires, à cause des réseaux souterrains, ce qui nous a amené à devoir créer un nouveau poste électricité ;
- la volonté de la Ville de vouloir assurer une diffusion gratuite du Wifi sur l'ensemble de la place.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires nécessaires et demandés au maître d'œuvre et aux bureaux d'étude ont abouti à une mobilisation qu'il est légitime de payer à l'ensemble de ces prestataires. C'est pourquoi, au regard de ces éléments techniques, de l'immense succès populaire de cette opération de la place de la République, de la manière dont les Parisiens se la sont réappropriée, nous vous invitons à voter pour cette délibération, sachant que la question sur les raisons de l'existence d'un avenant sur les grosses opérations est légitime. On pourrait se demander si parfois on pourrait regretter qu'il y ait des sous-évaluations relatives lors du lancement initial des marchés. Mais lorsqu'on voit, dans le cas d'espèce, l'ensemble des éléments impondérables et imprévisibles qui ont entraîné des travaux supplémentaires, cette question ne se pose pas. Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. Christian SAINT-ETIENNE demande la parole. »

M. SAINT-ETIENNE : « En dépit de votre optimisme, nous observons la vérification de nos craintes concernant la place de la République dont les travaux ont été mal conduits et mal réalisés. Au-delà des articulations complexes dont vous parlez, se cachent en réalité des problèmes d'étanchéité. Donc nous aimerions qu'un rapport complet sur les problèmes d'étanchéité de la dalle nous soit présenté afin qu'un état des lieux permette d'anticiper l'intégralité des travaux nécessaires. Nous souhaiterions également qu'une réflexion soit menée sur l'aménagement de la place pour faciliter la cohabitation entre tous les usagers, qu'il s'agisse des jeunes sur skateboard ou des personnes âgées qui souhaiteraient utiliser la place pour se reposer et pour simplement se déplacer d'un côté à l'autre de la place, et qui parfois voient leur sécurité mise en danger par des évolutions qui ne sont pas compatibles. Il y aurait peut-être une réflexion d'ailleurs à mener pour aménager un espace qui serait réservé aux partisans du skateboard pour éviter de mettre en danger un certain nombre de personnes. Par ailleurs, il y a eu beaucoup d'accidents sur cette place, et on pourrait souhaiter en améliorer la signalisation. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. M. Florent HUBERT va répondre. »

M. HUBERT : « Le souci que vous évoquez d'avoir un usage harmonieux et une cohabitation harmonieuse de l'ensemble des publics sur cette place est évidemment partagé, je pense, par tous les membres de ce Conseil. Le constat est que tout est perfectible et que les problèmes méritent d'être surveillés. Les problèmes d'étanchéité sont avérés, ils sont suivis et surveillés de près, et les réponses techniques nécessaires seront apportées. Mais nous avons entendu un

certain nombre de réactions négatives sur l'opération de réhabilitation de la place de la République : on a entendu beaucoup de choses sur le coût de cette opération, sur le visage de cette place, trop minérale pour certains. Aujourd'hui je me félicite du fait que l'on ne parle plus que des usages. Au regard des usages, au regard de l'espace public que nous essayons de créer dans cette ville, je pense que nous pouvons tous nous féliciter que les Parisiens aient « voté avec leurs pieds », qu'ils aient décidé de vivre sur cette place, de la traverser, de s'y déplacer, d'y rouler, d'y glisser, d'y jouer. Cette place était vide auparavant... »

M. SAINT-ETIENNE : « C'est ce qu'ils faisaient depuis une dizaine d'années ! »

M. HUBERT : « Le problème d'étanchéité est suivi et une réponse technique y sera apportée. La question de la cohabitation des usages est éminemment surveillée par la Mairie de Paris et par la Mairie du 11^{ème}. Néanmoins, nous tenons à rappeler qu'un espace public est un endroit qu'on traverse, où on vit, où on joue, et un endroit où on fait une vie commune au sein de la cité. Il nous semble qu'à cet égard, la place de la République est une réussite exemplaire. Les Parisiens en ont conscience, et c'est pourquoi ils nous demandent d'ailleurs de créer d'autres espaces publics de même nature. »

M. le Maire : « C'est ce que nous ferons. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Les élus de l'opposition. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté à la majorité. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ADRESSES AU CONSEIL DE PARIS

M. le Maire : « Nous avons quatre vœux inscrits à l'ordre du jour. Pour l'information de tous, j'indique que nous avons reçu six vœux et une question orale arrivés hors délais. Nous allons traiter les quatre vœux arrivés dans les temps, les autres seront traités lors de la prochaine séance. »

V11 2014 06 Vœu relatif à une prime aux bacheliers du 11^{ème} arrondissement

M. le Maire : « Le premier vœu est relatif à une prime aux bacheliers du 11^{ème} arrondissement ayant obtenu une mention bien ou très bien. Il est rapporté par M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Permettez-moi M. le Maire de rappeler le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement. Les vœux doivent être déposés trois jours francs avant la séance. La question orale et les trois vœux que nous avons déposés ont été déposés cinq jours francs avant la date du Conseil, c'est-à-dire dans les délais qu'impose le règlement intérieur. Je ne vais pas vous faire l'injure de vous produire les mails en séance. Place de la Bastille, il y a une colonne avec trois chiffres : 27, 28, 29 juillet 1830. Je ne sais pas si c'était en jours francs, s'ils ont intercalé un weekend, mais eux, ils ont eu le temps de faire une révolution en trois jours. Vous, en trois jours, vous n'avez pas le temps d'inscrire trois vœux et une question orale à un ordre du jour de

Conseil d'arrondissement. Est-ce que vous pensez réellement être à la hauteur de l'Histoire du 11^{ème} arrondissement ? »

M. le Maire : « Je vous remercie pour votre sens de l'humour. Pour informer chacun sur ce sujet qui n'est finalement qu'une banalité, notre règlement intérieur prévoit effectivement un délai de cinq jours pour publier l'ordre du jour : la Direction Générale des Services établit un ordre du jour à partir des délibérations envoyées par le Secrétariat Général du Conseil de Paris, ordre du jour que je suis amené à signer et qui est envoyé, en général vers 16 heures, cinq jours avant la séance du Conseil d'arrondissement. Donc le mercredi 25 juin dernier, l'ordre du jour a été diffusé à tous les élus via ODS. A cet instant, l'ordre du jour est donc arrêté. Par définition, les éléments qui arrivent après sa publication ne peuvent y être inscrits, mais ils peuvent faire l'objet d'un ordre du jour complémentaire s'ils ont un caractère d'urgence. J'estime qu'il y a urgence, et donc lieu d'établir un ordre du jour complémentaire, quand arrive par exemple une délibération concernant une subvention pour une association, car si cette délibération n'est pas adoptée lors du Conseil d'arrondissement le plus proche, le vote de la subvention sera renvoyé au Conseil d'arrondissement suivant, ce qui peut poser des problèmes de trésorerie à l'association.

Les vœux que vous déposez donnent souvent l'impression que ce sont les projets portés lors de la campagne des élections municipales qui sont découpés sous forme de vœux, réintroduits séance après séance pour décliner vos revendications devant ce Conseil d'arrondissement, alors même que les habitants du 11^{ème} ont déjà tranché. Dans ce cas-là, je ne pense pas qu'il y ait une urgence absolue à inscrire ces vœux sur un ordre du jour complémentaire. Cette remarque s'adresse à tout le monde. Il y avait aussi des vœux de la majorité qui n'ont pas été inscrits. Ces vœux seront enregistrés, inscrits, diffusés et examinés lors de notre prochaine séance comme il se doit.

Notre règlement actuel comporte une ambiguïté avec deux délais différents concernant la publication de l'ordre du jour (5 jours) et le dépôt des vœux et questions orales (3 jours). Nous pouvons épiloguer sur ce sujet, mais ce qui me semble important est le respect de l'envoi de l'ordre du jour. C'est une question de démocratie, il faut que chacun des élus soit informé suffisamment à temps. Nous aurons une proposition de modification du règlement intérieur à la rentrée, qui prendra en compte les évolutions réglementaires qui sont intervenues. Il y aura des éléments comme celui-ci qu'il conviendra également de modifier afin d'avoir un règlement le plus compréhensible et le plus parfait possible. La perfection n'étant pas de ce bas monde, il restera certainement encore des progrès à faire ! Je vous propose de revenir à la présentation du vœu que vous avez déposé. »

M. LEFORT : « Je voudrais juste faire un petit point sur le redécoupage de notre programme électoral et sa vente à la découpe à chaque conseil d'arrondissement. Vous n'y êtes pas, M. le Maire : un de nos vœux portait sur le projet de loi de programmation sur la transition énergétique qui a été déposé le mercredi 18 juin en Conseil des Ministres. Vous voyez, notre programme électoral ne l'avait pas anticipé. Le deuxième vœu avait pour sujet une réunion publique relative à l'îlot Breguet : là aussi nous avons essayé de nous renouveler dans nos propositions. Il ne s'agit pas de repassage de plats froids post-électoral pour meubler la fin des séances du Conseil d'arrondissement. Nous avons tous une vie après le Conseil d'arrondissement et nous sommes pressés d'en finir. Par contre, il y avait une question orale qui, elle, avait une urgence tout à fait légitime : elle portait sur des associations sportives ne sachant toujours pas où elles allaient s'entraîner à la rentrée. L'urgence pouvait donc légitimer cet ordre du jour complémentaire, puisque c'est l'esprit de ce règlement.

Le vœu que nous déposons, au nom de l'Union de la Droite et du Centre, porte sur la prime aux bacheliers du 11^{ème} arrondissement ayant obtenu une mention bien ou très bien.

Considérant que la fin d'année scolaire sonne l'annonce des résultats du baccalauréat, et souvent le départ des jeunes de ces quartiers du 11^{ème} où ils ont passé leur enfance (Sachant que là aussi, j'ai le sentiment d'arriver après la bagarre. C'est un vœu qui avait été déposé il y a un mois. Le bac étant passé, tout ce que nous pourrions proposer sera mis en œuvre dans un an) ;

Considérant qu'il est des moments forts dans la vie d'un jeune à l'occasion desquels la collectivité doit savoir saluer son travail afin de lui donner confiance, et que ces moments sont l'occasion de lui montrer que l'effort et la réussite sont des valeurs que notre société récompense ;

Considérant qu'il peut être judicieux pour entraîner l'émulation au sein des classes de lycées du 11^{ème} arrondissement d'y attirer les talents ;

Considérant que les bourses scolaires ne sont pas du ressort d'une Mairie d'arrondissement, mais que celle-ci est particulièrement gagnante à faciliter l'insertion de ses jeunes talents dans l'enseignement supérieur, simplifiant ainsi la vie des parents qui eux restent habitants de l'arrondissement (ce à quoi l'on pourrait rétorquer que ce n'est pas de la compétence du Maire, mais il pourrait actionner des leviers auprès des personnes compétentes pour arriver à mettre en place de bonnes idées) ;

Considérant qu'un moment festif avant l'été, permettant à la jeunesse de tous les lycées du 11^{ème} de se mélanger, permettrait d'animer nos quartiers tout en créant des liens qui, pour perdurer, susciteront un retour ultérieur dans l'arrondissement pour la plus grande joie des familles.

Et je ferai remarquer que cette proposition n'était pas dans notre programme des élections municipales : sur la base de tous ces considérants, les élus de la Droite et du Centre demandent au Maire du 11^{ème} arrondissement, M. VAUGLIN :

- qu'il octroie une prime significative aux bacheliers scolarisés dans le 11^{ème} arrondissement ayant obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat ;
- que cette subvention soit utilisée pour des usages précis en lien avec leur projet professionnel : obtention du permis de conduire, séjour linguistique, inscription dans un établissement d'enseignement supérieur par exemple ;
- que cette subvention soit remise symboliquement à l'occasion d'une grande soirée festive dans l'arrondissement (par exemple sur le stade Ménilmontant) où tous les élèves de terminale du 11^{ème} pourraient se retrouver une dernière fois après l'effort de leurs révisions et l'attente fébrile des résultats, et avant que leurs routes ne se séparent à l'occasion de leurs études supérieures. »

M. le Maire : « Merci. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN et Mme Delphine TERLIZZI prendront la parole pour vous répondre. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. Les aides proposées par la Ville aux jeunes sont plutôt construites autour de projets et non pas autour du mérite. Je tenais aussi à spécifier qu'il y a des jeunes du 11^{ème} qui sont lycéens dans d'autres arrondissements, et des lycéens du 11^{ème} arrondissement qui habitent dans d'autres arrondissements ou communes. Le 28 mai dernier, des collégiens du 11^{ème} ont été désignés par la Ville de Paris pour obtenir des aides financières selon le niveau de difficulté rencontré. Les différents projets concernés sont : Paris Jeune Talent, Paris Jeune Aventure, Paris Jeune Vacances, et un soutien de la Mairie de Paris pour des associations étudiantes porteurs d'un projet collectif. Il y a aussi d'autres aides concernant le CROUS (*Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires*), le Ministère de la Jeunesse, etc. Mme Delphine TERLIZZI va compléter la présentation des projets. »

Mme TERLIZZI : « Bonsoir. Je vais revenir sur la première phrase qui me paraît très importante : je trouve que la prime au mérite est quasiment anti-républicaine. Pourquoi ne pas la donner aux élèves du bac professionnel par exemple ? Et je voulais rappeler aussi qu'il existait plein d'aides, des aides plutôt liées à des projets comme Paris Jeune Talent s'adressant aux 13-30 ans, qui facilite la pratique artistique de jeunes musiciens ou d'artistes du spectacle vivant. Il y a Paris Jeune Aventure : des aides pouvant monter jusqu'à 5 000 € décernées aux projets d'expéditions à visée professionnalisante de plus de trois mois en France ou à l'étranger. Paris Jeune Vacances est une aide financière de 100 ou 200 € pour des jeunes voulant partir en vacances de manière autonome. Il y a aussi :

- un soutien aux projets collectifs comme Kit-à-se-lancer, l'aide à la création associative étudiante ;
- le dispositif Culture Action du CROUS ;
- Envie d'Agir, la bourse du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ;
- le Pass Jeune, qui n'est pas vraiment une aide financière mais un carnet, obtenu après inscription sur internet, qui permet à des jeunes d'aller à la piscine, au cinéma, ... à titre gratuit.

Il existe donc beaucoup d'aides liées à des projets et non pas au mérite individuel. Merci. »

M. le Maire : « Très bien. Je me permettrai de compléter par quelques considérations d'ordre institutionnel : les lycées relèvent de la compétence régionale et non municipale ni départementale, même si la Ville de Paris a souvent l'habitude de s'immiscer dans beaucoup de sujets, un travers que notre assemblée a déjà eu l'occasion de déplorer. Tout en soulignant que les bourses scolaires ne sont pas du ressort de la Mairie d'arrondissement, le vœu demande que le Maire d'arrondissement octroie une prime aux bacheliers. Au regard du droit actuel, je ne peux pas faire ça : il n'existe pas de dispositions me permettant de verser de l'argent à un concitoyen selon mon seul bon vouloir. Les fonds du Maire ont été évoqués : il s'agit d'une ligne de subvention, d'argent pouvant être versé à des associations qui demandent une subvention pour un projet associatif. Cet argent n'est pas versé à des individus. Nous n'avons donc pas de dispositifs nous permettant de répondre positivement à votre demande. Je terminerai en rappelant que la Mairie organise des remises de diplômes symboliques ; nous l'avons fait la semaine dernière avec les élèves du CM2 qui étaient à la fin de leur cycle primaire. La cérémonie permettait de saluer leur passage au niveau supérieur, et nous étions là restés dans le cadre de nos compétences.

M. Adrien TIBERTI et M. Jean-François MARTINS ont demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Tout d'abord, le bac n'est pas du tout terminé comme vous le disiez M. LEFORT, puisque les jurys se réuniront une première fois partout en France le 3 juillet, et c'est à cette date que nous connaissons les mentions des élèves. Deuxième chose plus fondamentale, elle concerne la question des valeurs : vous tendez à créer un système où les enfants de France travailleraient pour de l'argent. Ils feraient leurs études, conduiraient leurs études et réussiraient leurs études pour une quête d'argent, et cela me pose un grand problème. Je veux bien croire que vous vous inscrivez dans un mouvement politique, philosophique qui fait de l'argent la valeur cardinale, mais vous devez vous douter que vous serez très minoritaire sur ce sujet dans cette assemblée.

Je prends un autre exemple : vous dites que cet argent pourrait servir à payer des études supérieures. Il se trouve qu'il existe encore, malgré la loi Pécresse, un service public de l'enseignement supérieur, qui a été largement malmené je vous l'accorde. Il reste encore des gens qui se battent pour que les universités soient d'un accès gratuit, ce qui est important. De ce point de vue, je pense que le rôle d'une municipalité est de permettre, avant le baccalauréat, à tous les lycéens de faire leurs études dans de bonnes conditions, par exemple en soutenant tous ces lycéens qui se battent pour avoir des papiers et qui sont parfois, à leur corps défendant, éloignés de leurs études. Son rôle est aussi de permettre à tous les lycéens d'avoir un logement décent ; je rappelle qu'un logement décent est une chambre par enfant, avec une chambre que l'on ne partage pas avec un petit frère ou une petite sœur qui se couche plus tôt, où l'on peut travailler le soir pour préparer son baccalauréat. A mon avis, ces choses-là sont beaucoup plus importantes qu'un chèque donné à des enfants. »

M. MARTINS : « Je voudrais faire une rapide justification de vote au nom du groupe Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants. La question a été bien évoquée par certains d'entre vous, et si nous sommes très attachés à la réussite des enfants et si je souhaite que le Maire du 11^{ème} puisse féliciter chacun des enfants qui réussissent le brevet, un BEP, un CAP, un bac professionnel, un bac technologique, un bac général, une licence, une maîtrise, un doctorat, ... Félicitons tous les enfants du 11^{ème}, qu'ils réussissent dans la vie scolaire ou ailleurs, pourvu qu'ils s'épanouissent dans notre arrondissement. Nous sommes évidemment attachés à la réussite des enfants du 11^{ème} y compris à l'excellence qui conduit à la mention bien ou très bien. Mais je pense que M. TIBERTI a été très clair sur le fait que cette excellence académique ne s'achète pas, ne se paye pas et on veut qu'elle se fasse avant tout parce que les enfants ont envie de s'épanouir, de s'ouvrir et d'apprendre, et non pour courir après un chèque. Premièrement, ce n'est pas la vision de la société que nous avons envie d'apprendre à nos enfants.

Deuxièmement, je trouve amusant qu'à chaque conseil d'arrondissement, et vous êtes fidèle en cela M. LEFORT à vos amis du Conseil de Paris, vous nous fassiez des leçons sur les dépenses publiques, et qu'à chaque fois vous veniez avec des dépenses nouvelles. Alors M. LEFORT, établissons une règle : à chaque fois que vous viendrez avec une dépense publique, vous me direz d'où vous prendrez l'argent. Dans le cas des bacheliers, on va dire que vous le prenez dans le budget de l'éducation. On enlève quoi ? Des dispositifs en zone d'éducation prioritaire ? De l'aide aux devoirs ? Du soutien scolaire ? Parce que c'est ça le rôle d'une collectivité locale, et non pas donner à ceux qui ont déjà des mentions bien ou très bien. Vous êtes attaché au mérite républicain, et je pense qu'il existe, c'est celui qui permet de ne réussir qu'au mérite, qu'à la force de son travail et non à celle de sa naissance, de ses origines, de sa culture, de son environnement. Par conséquent, notre rôle de collectivité locale est d'investir l'argent pour réduire les inégalités de naissance et les inégalités scolaires de sorte que, à

l'école, on ne réussisse qu'au mérite. Ainsi, s'il fallait mettre un euro de plus sur l'école, je le mettrais M. le Maire, et c'est pour ça que nous ne voterons pas le vœu de M. LEFORT. Je le mettrais sur l'aide aux devoirs, sur l'apprentissage du français à la fin de l'école élémentaire et au début de la 6^{ème}, car c'est là où se jouent le ciment républicain et l'excellence des enfants du 11^{ème} arrondissement. »

M. le Maire : « Ce qui est fort bien dit. Mme Martine DEBIEUVRE et M. Luc LEBON souhaitent intervenir. »

Mme DEBIEUVRE : « Comme je sais que M. LEFORT est particulièrement attaché au devoir de mémoire, notamment en direction des collégiens, et il n'y a pas que le Souvenir Français qui s'y intéresse, je voulais porter à votre connaissance le travail magnifique des élèves du collège Pilâtre de Rozier autour de la restauration de la plaque portant les noms de soldats morts pendant la guerre de 1914-1918. Des élèves du cours du soir avec des professeurs ont organisé un concours de lettres de Poilus, et j'ai eu la chance de faire partie du jury. C'était assez remarquable. La Mairie a débloqué une somme d'argent pour leur acheter des bandes dessinées de Tardi, pour récompenser les participants de ce concours, et ils en étaient ravis. »

M. LEBON : « Je vais être très bref car je souhaitais également souligner le fait que la priorité était plutôt de lutter contre l'échec scolaire, et M. Jean-François MARTINS l'a très bien exprimé. Je n'en dirai donc pas plus. Merci. »

M. le Maire : « Très bien. M. LEFORT souhaite prendre la parole. »

M. LEFORT : « Je remercie tous les intervenants d'avoir défendu leur point de vue avec fougue et véhémence, et notamment M. MARTINS de nous avoir rejoint après le match pour nous permettre d'avoir quelques rappels républicains. Je pense qu'il y avait une mauvaise compréhension : le but n'était pas de demander aux jeunes lycéens de terminale de travailler pour de l'argent. Le but était simplement de faire valoir ce qu'on appelle l'excellence et de permettre à ceux qui ont déjà atteint ce niveau d'excellence et qui auraient besoin d'un petit coup de pouce supplémentaire, d'accéder à un stage de langue en été par exemple. Le but est de permettre à ces jeunes du 11^{ème} arrondissement d'avoir cette reconnaissance de la part de nos quartiers. Alors bien sûr M. le Maire vous me dites que ce n'est pas dans vos compétences, mais il s'avère qu'il y a d'autres villes de la région qui ont octroyé des subventions à leurs bacheliers méritants, et les lycées dans ces villes dépendent aussi de la région. Donc on peut se dire que ce n'est pas de notre ressort, mais la vraie raison est que l'on peut tout à fait étudier la modalité. C'est vrai que si l'on s'y prend un jour avant la réunion des professeurs qui étudient les notes du baccalauréat, comme M. TIBERTI le rappelait, c'est un peu court. Si l'on s'y prend un mois avant, il y a peut-être la possibilité de faire quelque chose. Nous comprenons bien que nous sommes dans une logique d'égalitarisme... « Pourquoi pas ? » On veut supprimer les notes... « Il faut y réfléchir ! » Mais lorsqu'on a la possibilité de remercier, de féliciter, de leur faire prendre confiance en eux, de les aider, de donner ce petit coup de pouce à ces jeunes qui ont travaillé et qui sont déjà sur la voie de l'excellence, ça serait dommage de nous en priver. »

M. le Maire : « Très bien. Les arguments ont été échangés, nous allons donc passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote pour ? Les six élus de l'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11 2014 07 Vœu relatif à la sécurité des enfants dans la rue Basfroi

M. le Maire : « Mme Nicole SPINNEWEBER va défendre un vœu relatif à la sécurité des enfants dans la rue Basfroi. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Considérant que nos enfants, de par leur fragilité, méritent toute l'attention de la collectivité, surtout lorsqu'ils empruntent le chemin de l'éducation qui leur construit un avenir ;

Considérant que le non alignement de l'immeuble situé au 22 rue Basfroi contraint les écoliers de l'école maternelle et primaire Sainte Marguerite et leurs familles à traverser la rue pour se rendre à l'école située sur le même trottoir que cet immeuble ;

Considérant que cette traversée pose des problèmes évidents de sécurité étant donné l'étroitesse de la voirie et de ses trottoirs, et le manque de visibilité qui découle du non alignement de l'immeuble ;

Considérant que depuis des années, malgré des demandes répétées émanant de la direction de l'école, la municipalité n'a pas jugé utile de mettre à disposition un agent chargé d'assurer la sécurité des enfants ;

Considérant qu'en décembre 2013 à l'occasion de la fête de l'école Sainte Marguerite, Monsieur Patrick BLOCHE, alors Maire de l'arrondissement, avait assuré avoir entendu le message adressé par les parents à propos de la sécurité aux abords de l'école ;

Considérant que les travaux en cours de rénovation de cet immeuble et de construction de logements dans la parcelle alentour vont accentuer cet état de fait, ne serait-ce que par la circulation des engins de chantier ;

Le groupe d'Union de la Droite et du Centre demande au Maire d'arrondissement de :

- prendre les mesures ou de soumettre une demande aux services compétents pour qu'un agent de circulation soit présent à la rentrée et à la sortie des classes pour assurer la sécurité des enfants lors des travaux, et
- tenir compte de ce point sensible dans l'aménagement de la rue à l'occasion des travaux, de sorte que la présence d'un agent ne soit pas nécessaire sur le long terme.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je vais donner la parole à M. Pierre JAPHET pour répondre, puis M. Stéphane MARTINET pour compléter. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Evidemment, nous avons tous à cœur d'assurer la sécurité et la protection des enfants de notre arrondissement, notamment, mais pas seulement, lors de leurs déplacements pour se rendre à l'école ou ailleurs. Nous sommes attachés au-delà à la sécurité et à la protection de tous les usagers de l'espace public, même si la priorité doit naturellement être accordée aux plus fragiles d'entre eux, c'est-à-dire les piétons et les cyclistes, et parmi les piétons, avec une attention toute particulière aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite qui sont à leur tour les plus fragiles.

Concernant le cas particulier de la rue Basfroi, je veux tout d'abord rappeler que de nombreuses mesures ont déjà été prises pour améliorer la sécurité des piétons, car le non-alignement de l'immeuble situé au 22 rue Basfroi pose un problème de sécurité qui n'est pas nouveau. Il faut savoir que la rue est équipée de deux ralentisseurs depuis 1994. Des mesures ont été prises pour réduire fortement le trafic automobile. En effet il avait été constaté que la rue Basfroi servait d'itinéraire alternatif, ce qu'on appelle dans le jargon un « itinéraire malin », pour éviter le boulevard Voltaire en prenant la rue Popincourt à Saint Ambroise, puis les rues Basfroi, Saint Bernard et Chanzy pour rejoindre le boulevard Voltaire au niveau de la rue Chanzy. Ce trafic de transit était à l'évidence inadapté à ces voies secondaires, et représentait à la fois une nuisance pour les riverains et un danger accru pour les piétons et les cyclistes. Pour mettre fin à cette situation, deux mesures ont été prises lors de la précédente mandature :

- La rue Saint Bernard a été fermée à la circulation et mise en aire piétonne entre les squares Nordling et Majorelle, de sorte qu'il ne soit plus possible de rejoindre le boulevard Voltaire par la rue Chanzy.
- Le sens de la circulation automobile a été plus récemment inversé dans la rue Popincourt, entre la rue du Chemin Vert et la rue Bréguet.

Ces deux mesures ont permis une diminution très importante du trafic automobile de la rue Basfroi, et je suis allé moi-même le constater.

La rue Basfroi a été mise en « zone 30 » en septembre dernier, avec la mise en place d'un double-sens cyclable. Je rappelle que le double-sens cyclable est rendu obligatoire par le Code de la route, et que toutes les études effectuées par la Direction de la Voirie font état d'un bilan positif de ces double-sens cyclables, et notamment d'une baisse de la vitesse des véhicules motorisés. Donc ceci accroît la sécurité.

Ceci étant, vous évoquez deux points ; il est clair que les travaux d'aménagement de la parcelle du 20-24 rue Basfroi créent une situation exceptionnelle. La première partie de votre vœu concerne le classement en point école, et je laisserai mon collègue M. Stéphane MARTINET répondre sur cet aspect, s'agissant d'un aspect de prévention et de sécurité. Je vais répondre sur la deuxième partie de votre vœu, qui est l'aménagement de la rue à l'occasion des travaux, et surtout sur le long terme après les travaux.

Vous mentionnez la circulation des engins de chantiers pendant les travaux ; j'attire votre attention sur le fait qu'une zone de chargement et de déchargement a été spécialement aménagée par la Direction de la Voirie à quelques mètres en amont du chantier, ce qui devrait permettre une circulation ordonnée de ces engins.

Concernant les aménagements de la zone sur le long terme, nous proposons d'étudier l'aménagement d'un plateau piétonnier et le classement en zone de rencontre, c'est-à-dire avec une circulation limitée à 20 km/heure et une priorité donnée aux piétons, ce qui correspond d'ailleurs à une demande déjà faite par le Conseil de quartier Bastille-Popincourt.

Je vous ai apporté les informations concernant ma délégation et je vais laisser M. MARTINET compléter sur les aspects de sécurité. »

M. MARTINET : « Dans le vœu, vous évoquez les points écoles, vous connaissez donc probablement le dispositif. Il s'agit d'un système permettant d'évaluer la dangerosité des points de traversée des voies publiques par les enfants aux abords des écoles. La Préfecture de Police, dont c'est la pleine et entière responsabilité, assure un classement selon la dangerosité de ces croisements, de ces carrefours, via les missions de prévention et de communication des commissariats. Ce classement prend en considération le flux des élèves et autres piétons, l'existence de commerces pouvant être attractifs pour les enfants, les accès aux transports en commun, la nature des voies de circulation, la signalisation verticale et horizontale, les aménagements de voirie, les flux de véhicules et tous les événements, courts ou longs, qui interviennent sur la zone. Tout cela a fait l'objet d'une étude par ces missions de prévention et de communication des commissariats d'arrondissement sous la tutelle de la Préfecture de police. Un classement est établi, et a pour conséquence la prise en charge par des agents de surveillance de Paris de certains points particulièrement dangereux, qui sont récurrents année après année ; dans le 11^{ème} arrondissement, sept points sont pris en charge. Il y a également d'autres lieux pouvant être considérés comme dangereux ou moyennement dangereux, notamment par rapport au comportement des enfants, et sur lesquels la Ville de Paris décide de mettre en place un système de surveillance et d'accompagnement.

Donc votre vœu est le bienvenu car, comme pour d'autres lieux et d'autres écoles dans l'arrondissement, au fur et à mesure de l'année, il y a des signalements d'écoles qui posent problème. Nous recueillons ces avis, qui émanent parfois de conseils d'école comme celui de la rue Froment auquel siège notre collègue Florent HUBERT qui m'a transmis une de leurs inquiétudes. Nous les transmettons ensuite au commissariat qui les signale à sa mission de prévention et de communication.

Bien entendu, il faut se dire que nous sommes à effectif plus ou moins constant, que le 11^{ème} arrondissement est bien doté car le commissaire est très attaché à cette protection des enfants. Le travail va se faire et les dispositifs de protection seront mis en place en suite. Le commissaire me disait que sur les cinq dernières années, nous n'avions pas eu à déplorer d'incident majeur impliquant des enfants et que tout le monde s'en satisfait. Les signalements, portés par vous ou par d'autres, sont évidemment les bienvenus et nous les prenons en considération. Donc pourquoi faire la distinction entre une adresse et une autre ? Donc nous vous demandons humblement de bien vouloir retirer le vœu, car ce vœu se ferait peut-être au détriment d'autres écoles dans l'arrondissement. Pour respecter l'objectivité des services de la Préfecture de police, nous vous demandons le retrait du vœu. »

M. le Maire : « M. Florent HUBERT souhaite prendre la parole. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je vais être court car mes collègues ont apporté la plupart des éléments de réponse. Mme SPINNEWEBER, je pense que tout le monde peut vous donner acte du fait qu'il y a un problème lié au non-alignement de cet immeuble, personne ne l'ignore. On peut aussi vous donner acte du fait que la sécurité de nos enfants est une préoccupation partagée par l'ensemble des membres de ce Conseil. Quand on parle de sécurité, j'ai tendance à considérer qu'il faut toujours essayer d'objectiver les choses et de nous garder du ressenti, c'est pourquoi j'ai regardé les statistiques : j'ai constaté qu'il n'y avait qu'un seul accident dans le secteur sur les trois dernières années, au croisement de la rue Basfroi et du passage Rauch, qui impliquait deux véhicules et aucun piéton. Pour autant, et je peux témoigner en tant que résident du quartier, en tant qu'utilisateur quotidien de ces trottoirs, il est vrai que cette traversée est inconfortable et peu rassurante. A ce besoin, nous avons tout d'abord l'objectif de viser le taux zéro d'accident et de répondre à ce ressenti des personnes passant sur ces trottoirs.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des éléments qui ont été rappelés par mes collègues M. Pierre JAPHET et M. Stéphane MARTINET, que ce soit sur la régulation des circulations ou l'organisation des points de circulation autour des écoles. En tant qu'élus référents du quartier Bastille-Popincourt, je peux vous dire que le Conseil de quartier est très mobilisé sur le sujet et le suivra de très près. En tant qu'élus chargés de l'espace public, je veux prendre l'engagement, une fois les travaux de création de logements finis, de mener une opération de requalification de l'espace. Il est certain que cette opération que nous mènerons sur l'espace public de la rue Basfroi visera à le rendre plus beau mais aussi, avant toute chose, plus apaisé, plus harmonieux et plus sûr. »

M. BLOCHE : « Les travaux de la rue Basfroi sont susceptibles de se terminer à l'automne 2015 si j'ai bonne mémoire. Comme l'un des considérants du vœu faisait référence au fait que j'avais entendu le message qui m'avait été adressé, je voulais également indiquer au Conseil qu'ayant entendu ce message, je suis aussitôt intervenu pour demander que la demande soit examinée dans le cadre de la répartition, évoquée par M. Stéphane MARTINET. A chaque fois que l'on est saisi pour un problème de sécurité, on prend en compte la demande pour qu'elle soit examinée. Mais comme je n'avais pas la possibilité, pas plus que M. François VAUGLIN aujourd'hui, de décider de l'affectation d'un agent de circulation et de créer un point de sécurité à cet embranchement, je n'ai fait que ce que le Code Général des Collectivités Territoriales me permet de faire, c'est-à-dire émettre une demande. De mémoire, j'avais d'ailleurs envoyé une copie de mon intervention à la Directrice de l'école et à l'association de parents d'élèves. »

M. le Maire : « Pour résumer, notre réponse est la suivante : comme toute opération importante de travaux, publique ou privée, elle provoquera des perturbations sur la chaussée. Il y aura donc une remise en état avec éventuellement un aménagement, comme indiqué par M. JAPHET. Nous avons un an et demi pour étudier la réalisation d'un plateau piétonnier à l'issue de cette opération.

Sur un deuxième point, dans la continuité de l'engagement pris par M. Patrick BLOCHE, j'ai demandé au commissaire qu'il inclue ce point de la rue Basfroi dans son évaluation de l'ensemble des points écoles. M. MARTINET évoquait les sept points écoles surveillés par des policiers, douze autres points le sont par des agents de la DPP (*Direction de la Prévention et de la Protection*), soit 19 écoles réparties sur un ensemble de 28 points surveillés et référencés par le commissariat. Nous nous inscrirons dans cette démarche. Le commissariat tranchera et nous tiendrons compte de leur avis : s'ils pensent que ce point n'a pas lieu d'être inclus, nous considérerons qu'ils ont pris en compte la demande et les besoins réels à partir de leurs statistiques et de leur connaissance du terrain. Au regard de ces éléments, acceptez-vous de retirer votre vœu ? »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire pour vos éclairages. J'ai bien entendu que vous teniez compte de nos recommandations pour la suite des travaux. Vous allez donc envisager d'améliorer la circulation et de créer un plateau piétonnier. Par contre il n'en demeure pas moins que, pendant la durée des travaux, ce point est particulièrement difficile sachant que c'est une école maternelle et une école primaire avec de très jeunes enfants qui sont obligés de traverser pour passer devant les travaux. Ces travaux vont durer jusqu'à la fin 2015, donc il faut que l'on trouve une solution d'attente pour protéger les enfants d'ici là. J'ai bien noté qu'il n'y avait pas eu d'accident jusqu'à présent ; je m'en réjouis et il faut continuer à s'en réjouir. C'est pourquoi il faut que l'on sécurise les jeunes enfants dans cette rue. Nous maintenons donc notre vœu dans l'attente de voir ce qui va être mis en place. »

M. SAINT-ETIENNE : « J'ai juste une question : puisque c'est compliqué de mettre du personnel étant une décision prise par le commissariat, la signalisation peut-elle être renforcée avec des panneaux indiquant la présence de très jeunes enfants ? »

M. le Maire : « Nous étudierons la question de la signalisation avec M. Pierre JAPHET. M. Luc LEBON indique qu'elle existe déjà, mais s'il y a un moyen de le faire, nous le ferons. Je vous informe que le commissariat examine chaque année les points écoles fin juillet-début août, donc nous sommes dans les temps. Ils peuvent très bien décider cette année, en raison des travaux, de faire un point école à cet endroit-là, et une fois les travaux terminés, en imaginant que le plateau piétonnier ait pu être réalisé, ils peuvent aussi décider de le retirer. Notre débat est bien dans les temps et les engagements pris auront le temps de se mettre en œuvre.

Vous maintenez votre vœu. Nous ne pourrons pas le voter en raison d'un certain nombre de considérants. Nous allons donc passer au vote. Qui vote pour ? Les six élus de l'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu n'est pas adopté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11 2014 08 Vœu relatif au projet d'aménagement du 49-55 boulevard de Ménilmontant

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT présente le vœu relatif au projet d'aménagement du 49-55 boulevard de Ménilmontant. »

M. LEFORT: « C'est un vœu qui a dû aussi être déposé il y a un mois, dans la foulée de cette réunion de façon à montrer notre réactivité et le fait que nous sommes au contact des réalités de l'arrondissement et non pas à la déclinaison d'un programme qui daterait d'il y a trois mois. En effet une réunion de concertation a rassemblé une centaine d'habitants le 4 juin 2014 en mairie, au cours de laquelle les architectes ont présenté leur projet. Le climat de cette réunion était particulièrement houleux. D'ailleurs, au cours de cette réunion, aucune appréciation positive ne s'est faite entendre.

Cette ambiance délétère traduit le sentiment évident des habitants de ne pas avoir été entendus, même si des réunions publiques dites de concertation ont été organisées, au cours de laquelle une écoute polie de la Mairie a pu avoir lieu. Une pétition de riverains avait effectivement recueilli 4 000 signatures contre ce projet, la Mairie ayant reçu de son côté un peu plus de 200 réponses à son propre questionnaire, qui éludait d'ailleurs les questions essentielles.

Un certain nombre de questions des riverains reste toujours sans réponses, même après la réunion du 4 juin, comme la situation exacte des aérations et le niveau des nuisances sonores induites, les volumes réels traités au sein de la déchetterie qui sera ouverte à tous les Parisiens, la structure de la sortie des véhicules sur le boulevard, les conditions d'utilisation des espaces verts en toiture dont certains seraient des jardins partagés.

Par ailleurs, lors de cette réunion un certain nombre de contre-vérités et ambiguïtés ont été affirmées par la Mairie comme :

- le fait que le projet aurait un coût cumulé pour le contribuable de 20 millions d'euros alors que la seule construction de la déchetterie et du gymnase était évaluée à plus de 15 millions d'euros dans la délibération du Conseil de Paris de février 2013, ce qui laisse bien peu de marge quand on connaît le prix de la construction au mètre carré, même quand il s'agit de logements sociaux, surtout lorsqu'il s'agit de logements sociaux innovants pour construire ces fameux 80 logements supplémentaires avec un niveau de qualité suffisant ;
- ou encore l'affirmation que la surface sportive augmente dans le futur projet. Je sais que M. Patrick BLOCHE s'attache au fait qu'elle augmente. Mais en réalité, il s'avère que les pistes d'athlétisme actuelles où les adolescents jouent aux côtés de leurs aînés quand ceux-ci occupent le terrain de foot, ne semblent pas avoir été prises en compte. Je dirai une ambiguïté car il suffirait simplement de donner des plans précis pour que le sujet ne soit plus un sujet qui divise et pour que l'on se mette tous d'accord.

Considérant que ces contre-vérités et ambiguïtés contribuent à éloigner la population d'un projet qui la concerne,

Considérant que des omissions ont été reconnues lors de la réunion publique du 4 juin, comme la non prise en compte de l'aspect touristique, oubli caractérisé par la création d'une nouvelle perspective visuelle sur la basilique à partir du passage latéral de la Folie Regnault à la fréquentation totalement confidentielle. Quand on sait la capacité de créer des perspectives dans l'arrondissement sur nos églises, comme en témoigne le passage Truillot, on se dit que là, nous avons été bien mesquins. Surtout quand nos quartiers de l'Est parisien ont cruellement besoin de lieux qui provoquent un afflux d'une population au pouvoir d'achat généreux. Et pardonnez-moi M. TIBERTI de parler un peu d'argent mais ce sont aussi ces impôts qui permettent de payer bon nombre d'entre nous autour de la table.

Considérant qu'une ambition beaucoup plus forte d'aménagement globale de cette zone, non centrée sur le seul logement, aurait permis la revitalisation du boulevard, la création de commerces et l'emploi de jeunes dans le quartier.

Il est dans la logique d'une ville moderne de s'équiper suffisamment pour ne pas sur-densifier son espace tout en sous-dimensionnant les équipements nécessaires à ceux qui habiteront dans ces logements. Car des déséquilibres profonds résulteront de cette politique concentrée uniquement sur une course au chiffre en matière de création de logements, alors que des solutions durables sont en train de se dessiner à l'échelle du Grand Paris.

Je rappelle d'ailleurs que le terme de « déchetterie » est selon le bon vieux Larousse un « centre ouvert au public pour le dépôt sélectif des déchets encombrants ou susceptibles d'être recyclés » et correspond parfaitement à la qualification du lieu, bien plus que le terme « Centre de valorisation et d'apport des encombrants » (CVAE) issu d'une novlangue techno-structurée par l'abus de nouveaux ABCD, jargon qui contribue lui aussi au rejet par la population d'un projet qui la concerne.

Considérant que le principal argument de la Mairie consiste à évoquer qu'il n'est plus temps de discuter du programme, qu'il est venu le temps de discuter des usages,

Considérant que si ce deuxième temps de concertation est géré avec la même qualité de prise en compte des points de vue des riverains, la confiance en l'action politique en général risque d'être durablement ébranlée,

Considérant qu'en cette période où les Français souffrent, où l'absence de volontarisme et de vision du gouvernement socialiste conduit la France à rester le seul grand pays de la zone euro à avoir encore une balance commerciale en déficit, que cette politique molle conduit à un niveau de chômage massif qui a été sanctionnée par une défaite lourde aux élections municipales et une montée inquiétante des extrêmes aux élections européennes, qu'en cette période, tout particulièrement, il est essentiel que la municipalité reste le lieu de proximité où les élus rassurent les citoyens, et que pour ce faire, il est nécessaire que ces dialogues se fassent sur la base de la confiance, et non de la défiance.

Sur la base des ces considérants, les élus de l'Union de la Droite et du Centre demandent au Maire de prendre des mesures fortes pour renoncer au projet actuel qui enterrera de façon définitive une basilique, un espace sportif de plein air généreux et éloigné des habitations, le potentiel économique d'un quartier, et tout projet de mise en valeur touristique de grande envergure des accès au Père Lachaise. Nous demandons que la Mairie organise une nouvelle concertation sur l'ensemble de cet aménagement pour en faire un projet aéré et pleinement accepté.

En cas d'obstination à ne pas vouloir prendre en compte le rejet clairement exprimé par la population, nous demandons que la Mairie corrige les erreurs de la première concertation en mettant en ligne sur le site de la Mairie des plans plus précis que ceux exposés le 4 juin, où soient rajoutées les réponses aux questions concrètes posées par les habitants.

Nous demandons qu'elle corrige les erreurs de la première concertation en faisant en sorte que cette mise en ligne soit dotée d'un forum permettant d'obtenir d'explications précises de la part des architectes et ingénieurs, car la transparence permet bien souvent de lever la majorité des interrogations et évite qu'elles ne se transforment en problème.

Enfin, nous demandons qu'elle prenne en compte les errements de la première concertation en structurant de façon plus formelle la seconde phase de concertation sur les usages du futur lieu, notamment par des comptes-rendus de réunion et par la mise en place de groupes de travail représentatifs. »

M. le Maire : « Merci M. LEFORT pour cette présentation toute en nuances, qui ne permettra à personne de faire d'analogies avec des projets municipaux que nous avons portés ou que vous avez portés. Je vais laisser à M. Patrick BLOCHE la lourde tâche de vous répondre à ce vœu très argumenté. »

M. BLOCHE : « Pour commencer, je voudrais donner un conseil très cordial à M. Jacques LEFORT, que je connaît depuis très longtemps. Un mandat municipal dure six ans, et là, au bout d'à peine trois mois, je vous trouve en surchauffe et je m'inquiète pour le reste du mandat municipal.

En vous écoutant, je me demande si nous avons assisté à la même réunion. Vous avez qualifié la réunion publique que le Maire a organisé le 4 juin dernier de réunion ayant eu lieu dans un climat particulièrement houleux, avec une ambiance « délétère ». J'avoue que j'ai une autre vision de cette réunion. Vous avez pointé le fait qu'il y avait des opposants à ce projet ; certes, mais je n'ai jamais connu de réunion publique, et j'en fais depuis un certain temps, où ceux qui

sont en faveur du projet viennent massivement et où les opposants restent chez eux. C'est un peu comme les chiffres de la Préfecture de police pour les manifestations, chacun choisit ses critères.

Pour aller à l'essentiel, je me contenterai, M. LEFORT, de ne répondre qu'à la deuxième hypothèse formulée par le vœu de l'opposition municipale. Je pense qu'il est inutile de répondre à la première hypothèse : ce serait l'abandon d'un projet ambitieux porté par la majorité municipale, poursuivant nombre d'objectifs d'intérêt général qui sont au cœur du Plan Local d'Urbanisme et de la modification générale dans laquelle nous allons nous engager.

Quelle belle opportunité, sur cette parcelle, de pouvoir construire des dizaines de logements sociaux, de pouvoir augmenter l'offre sportive avec la construction d'un gymnase. Il y aura des espaces verts plus nombreux, un local commercial qui animera cette partie plutôt morose du boulevard de Ménilmontant. C'est une véritable opportunité que nous allons tirer d'une parcelle qui a le seul inconvénient d'être trop restreinte par rapport à nos ambitions. Donc comme nous allons poursuivre ce projet, je vais me contenter, avec votre accord, de ne répondre qu'à la deuxième partie de votre vœu.

Là aussi, vous indiquez un rejet clairement exprimé par la population, M. LEFORT : en démocratie, il n'y a qu'un seul critère légitime, le plus légitime qui soit, l'expression du suffrage universel. M. le Maire l'a déjà rappelé, tout particulièrement sur ce dossier, les résultats des élections municipales, y compris dans le bureau de vote de ce quartier, témoignent que parler de rejet clairement exprimé par la population, c'est nier le verdict du suffrage universel. Comme je sais que vous un grand démocrate, je pense que vous corrigerez vous-même cet excès.

Puisque vous avez fait référence au Petit Larousse avec la définition de ce qu'est une déchetterie, je me permettrai aussi de vous renvoyer au Petit Larousse afin de ne pas employer dans deux alinéas différents les termes d'« erreurs » et d'« errements » qui sont deux concepts très différents. Il n'y a pas d'errements dans ce que poursuit la municipalité. De même, on ne peut pas considérer que la réunion publique du 4 juin a été la première réunion de concertation. Le projet de Ménilmontant, comme tous les projets d'aménagement urbain, est le long mûrissement et le long produit d'une concertation la plus large possible et que vous avez évoquée à travers le questionnaire diffusé.

Alors vous l'avez compris, la demande que je vous formule au nom de la majorité municipale est que vous retiriez ce vœu, mais je veux que vous le retiriez en ayant à l'esprit quelques éléments de fond qui répondent aux considérants de votre vœu. Tout d'abord, le Maire s'y est engagé, plus on pourra développer d'éléments d'information, notamment sur le site internet de la mairie, plus on le fera, et s'il faut réaliser un document questions-réponses sur la CVAE (*Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants*) pouvant être mis en ligne sur le site internet, nous le ferons bien sûr.

Lors de la conclusion de cette réunion, il y eut l'engagement d'organiser des réunions de travail sur ce qui est maintenant l'essentiel dans ce projet : ses futurs usages, puisque des questions n'ont pas été tranchées et sont soumises au débat public. Faut-il un espace de jeux pour le jardin ? Faut-il un jardin collectif ? Comment aménager les terrasses végétalisées ? Faut-il un local commercial ou un local associatif ? Et nous devons trancher collectivement sur la question de l'ouverture et de la fermeture de ces espaces publics. De ce fait, un questionnaire de concertation sera envoyé sur ces différents sujets.

Peut-être par anticipation, vous posez des questions qui ont été évoquées lors de la réunion publique et qui n'ont pas encore de réponses, parce qu'il faut le temps de l'étude sur la situation exacte des aérations. Les architectes y travaillent également, et la réponse sera apportée quand le permis de construire sera finalisé, puisque la question des aérations doit respecter la réglementation pompier. Parallèlement, la réglementation en vigueur s'impose en ce qui concerne le niveau des nuisances sonores induites que vous évoquiez, amenant un cabinet d'études acoustiques à être mandaté. L'étude va débiter très prochainement.

Quel volume réel des déchets traités dans la déchetterie ? Les encombrants ne sont pas traités mais uniquement collectés et disposés. Alors pour être plus précis, comme vous trouvez le terme CVAE trop « techno » sans doute, je vous propose non pas de parler de déchetterie car la déchetterie, c'est l'idée qu'on amène des encombrants, qu'on les met à un endroit et qu'on s'en débarrasse facilement. A partir du moment où ces encombrants sont déposés temporairement pour être emmenés vers des centres de traitement des déchets, je vous propose un terme qui n'amènerait plus à parler de CVAE si ça peut vous faire plaisir ; mais faites-moi plaisir en abandonnant le terme exact de déchetterie et mettons-nous d'accord sur un terme compréhensible, « Point relais encombrants ». Pour nos concitoyennes et nos concitoyens, surtout ceux qui vont amener leurs encombrants, cela va être plus compréhensible. » Mme Delphine TERLIZZI me confiait que l'association la Petite Rockette serait très intéressée pour qu'une benne de réemploi des déchets soit prévue à cet endroit. Concernant le volume, 2666 tonnes d'encombrants et 382 tonnes de gravats sont collectées par an, donc sur cette base, nous pouvons penser que plus ou moins 8 tonnes par jour seront déposées dans le CVAE.

Concernant la sortie des véhicules sur le boulevard, il y aura un traitement identique à une sortie de parking avec un portail aux normes pompiers qui permet l'accès des camions, avec sans doute la nécessité qu'une grande partie de la rampe d'accès soit à l'air libre pour répondre aux normes pompiers. De plus, la DVD (*Direction de la Voirie et des Déplacements*) a été alertée sur la gestion des pistes cyclables, sujet évoqué lors de la réunion publique.

Concernant le coût de l'opération, il s'agit d'une opération intelligente, comme à chaque investissement que nous faisons, car l'investissement c'est l'avenir : non seulement il y a des préoccupations de nature écologiques, notamment avec ce point relais encombrants, mais en l'occurrence nous allons réduire un coût de fonctionnement de la Ville pour faire des économies dans le moyen terme. Sachez que le surcoût de fonctionnement de la collecte des encombrants généré par l'absence d'un point relais encombrants, puisqu'il sera le premier dans le 11^{ème} arrondissement, est évalué à 360 000 € par an. Nous pouvons estimer que, le coût d'investissement du point relais étant de 5,4 millions d'euros, l'argent public est bien utilisé, pour le bien-être des générations actuelles et celles à venir.

En plus, les points relais encombrants seront un grand élément de débat car il est prévu d'en doter tous les arrondissements parisiens, et pas seulement le 11^{ème}. Je vous préviens d'ores et déjà, car nous aurons sans doute nombre de vœux à la clé, que la municipalité a l'objectif d'installer quatre points relais encombrants dans chaque arrondissement parisien.

Enfin, la surface totale des espaces verts publics sera de 630 m² dont 415 m² de pleine terre, et la surface des toitures végétalisées sera de 950 m² dont 540 m², 55% soit la majorité, accessibles depuis les parties communes.

J'ai souhaité vous donner ces éléments d'information pour que l'on ne rabâche pas les mêmes choses à chaque fois, pour montrer que le projet avance et montrer qu'on souhaite répondre de

la manière la plus totale possible à toutes les questions pouvant se poser. Cela amènera, j'espère, dans votre prochain vœu à ce que vous n'employiez pas ce mot galvaudé qu'est la transparence, tout en nous accusant d'en manquer. Le fait de ne pas être d'accord, le fait que vous vous opposiez à un projet que nous portons, ne signifie pas que nous ne sommes pas transparents. »

M. le Maire : « Absolument. M. Luc LEBON demande la parole. »

M. LEBON : « Merci. Je vais être assez rapide. Encore une fois, nous n'allons pas refaire à l'infini le match. Vous aviez fait le choix, et c'était parfaitement votre droit, de faire de ce projet Ménilmontant l'élément central de votre campagne municipale dans l'arrondissement. J'avais même l'impression que c'était votre seul projet concret dans le 11^{ème} : ne pas faire aboutir ce projet. Nous avons fait le choix de porter ce projet car nous pensons que c'est un équipement indispensable pour le bon fonctionnement des services publics de nettoyage du 11^{ème}, comme l'a indiqué M. Patrick BLOCHE. Nous l'avons porté devant les habitants de l'arrondissement en toute conscience. Maintenant ils se sont exprimés au niveau de l'arrondissement, mais aussi dans ce quartier : nous avons fait du porte à porte dans les immeubles du quartier afin d'expliquer ce projet. Nous avons rencontré un certain nombre d'opposants, nous n'allons pas le nier, mais beaucoup d'habitants étaient plus ouverts, ne manifestaient pas leur opposition au projet et avaient même quelques interrogations. M. Patrick BLOCHE l'a rappelé, si on regarde les deux bureaux de vote directement concernés par cette parcelle, le bureau de vote n°39 – rue Servan et le bureau de vote n°41- rue Merlin, on ne trouve pas de résultats significatifs d'un rejet de notre programme municipal, puisqu'on y a fait des résultats strictement équivalents à l'ensemble des bureaux de vote de l'arrondissement. Les habitants du 11^{ème} ont donc pu s'exprimer sur ce projet en toute connaissance de cause. Merci. »

M. le Maire : « Effectivement, n'oublions jamais de quoi nous procédons. M. Bastien RECHER a demandé la parole. »

M. RECHER : « Je souhaiterais remercier M. LEFORT d'avoir levé l'ambiguïté des positions de son groupe sur la question des logements sociaux. Autant son vœu était, dans l'écrit, relativement ambiguë sur la question des logements et de la surdensification, autant son expression était assez claire sur sa volonté de voir les logements sociaux, construits dans le cadre du Grand Paris, au-delà du périphérique. Je suis fier d'appartenir à une majorité municipale qui va soutenir un projet de 89 logements sociaux dans ce quartier. Je pense qu'il faut les construire, et qu'on aurait tout à gagner à ce que cela arrive à terme rapidement compte tenu de l'urgence. Par contre, s'il veut développer son idée d'enterrer la basilique, nous pourrions peut-être aussi trouver des idées pour construire des écoles, des crèches ou d'autres logements au-dessus. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Bien, restons sérieux et concentrés. M. Pierre JAPHET souhaite prendre la parole. »

M. JAPHET : « La critique est facile, l'art est difficile. Il est toujours facile de prétendre à une concertation exemplaire lorsqu'on est dans l'opposition. Mais nous sommes dans la majorité et nous sommes très attachés à une concertation de qualité. Nous agissons dans cette majorité pour que les phases suivantes de concertation sur ce projet, comme sur les autres projets, soient une concertation de qualité. Ceci étant, nous ne voterons pas la deuxième partie de votre vœu car je pense que ce n'est pas en Conseil d'arrondissement que l'on définit les modalités pratiques de

la concertation ; cela demande plus de réflexion. Je tiens à vous rassurer : au sein de la majorité, nous œuvrons pour que la concertation soit de la meilleure qualité possible. »

M. le Maire : « Souhaitez-vous réagir M. LEFORT ? »

M. LEFORT : « Je ne vais pas refaire le match, nous avons dit ce que nous pensions du projet. Je vous invite M. LEBON à relire notre programme municipal pour vous rendre compte qu'il y avait beaucoup d'autres choses. M. RECHER, je ne crois pas avoir dit ce que vous avez dit. Je pense que s'il faut des logements sociaux, ce n'est pas nécessairement en les empilant les uns sur les autres dans nos capitales pour les surdensifier, au détriment des équipements sportifs qui devraient être utiles à ceux qui habiteront dans ces logements sociaux. Je tenais vraiment à préciser ce point, et à vous dire que ce n'est pas une posture politique que d'être contre ce projet. Nous ne sommes pas contre tous les projets, nous ne sommes pas contre le projet Truillot ou le projet de l'îlot Bréguet. Ces réunions-là ont été moins houleuses que celle du projet Ménilmontant. Quand la population s'approprie un projet, elle est capable d'aborder des réunions de concertation avec beaucoup plus de constructivité que celle du boulevard Ménilmontant. C'est pourquoi nous concentrons notre critique sur ce point relais encombrants, et parce qu'il nous paraît être la synthèse des erreurs à ne pas faire : nous avons un lieu dégagé pour les jeunes afin qu'ils puissent faire du sport, et nous venons y poser 89 logements sociaux que nous aurions pu faire ailleurs. Nous ne retirons pas ce vœu, nous le gardons bien entendu. Nous exprimons par ce vœu notre totale opposition à ce projet. »

M. BLOCHE : « Je ne voudrais pas laisser passer l'idée que vous seriez dans une attitude constructive parce que vous vous opposez à ce projet plutôt qu'à d'autres, jusqu'à en approuver certains comme le projet Truillot, puisque évidemment on rase tout et qu'on fait un espace vert. Il est difficile de s'opposer au projet Truillot aujourd'hui. Mais je ne veux pas que vous en preniez prétexte pour considérer que nous n'avons pas fait, sur le projet Ménilmontant, un travail de concertation identique, d'un même niveau, avec autant d'intensité, avec autant de temps consacré, avec autant de réunions publiques ou de lettres d'information que pour tous les autres projets d'aménagement urbain. Le projet a bénéficié du même traitement. Alors vous avez, ou plutôt vos prédécesseurs Mme Claude-Annick TISSOT et M. Jack-Yves BOHBOT, trouvé opportun de vous saisir, à la veille des élections municipales, de ce dossier afin d'en faire un point de fixation avec tellement de facilité à se saisir de ce point relais encombrants pour dénoncer la totalité d'un projet qui apporte à ce quartier des logements sociaux, des espaces verts et qui augmente l'offre sportive.

C'est un point relais encombrants en sous-sol ; il n'y aura aucun traitement de déchets. Il n'y aura évidemment aucun déchet de nature toxique ou pouvant poser le moindre problème. Quand vous parlez de la propreté dans le 11^{ème} comme vous le faites souvent, en disant que l'arrondissement est sale, savez-vous que l'une des grandes causes de saleté est justement le dépôt sauvage d'encombrants ? Ce point relais encombrants est un projet d'intérêt général. Alors il faut évidemment prendre en compte les intérêts particuliers. Si vous faites un sondage dans l'arrondissement, 90-95% des personnes vont s'exprimer en faveur des points relais encombrants afin qu'on enlève plus rapidement les encombrants et que le 11^{ème} soit plus propre. A l'arrivée, le point relais encombrants se trouve chez le voisin et non en dessous de chez soi. Et en plus ce ne sera même pas en dessous de chez soi, puisque ce sont les futurs locataires des 89 logements sociaux qui se retrouveront au-dessus. A mon avis ce qu'il faut toujours, quand on porte une opposition, c'est ne jamais oublier l'intérêt général et éviter au maximum les contradictions ; on en devient plus convaincant. »

M. le Maire : « Bien. Je voudrais juste rappeler que le projet est évolutif et, quoi qu'il ait pu être dit ce soir, la concertation conduit à modifier quelques aspects du projet. Nous continuerons à répondre aux questions à chaque fois qu'elles nous seront posées, notamment par le biais des questions-réponses que nous mettrons en ligne sur le site de la Mairie, à travers les différents documents de chaque réunion de concertation mis en ligne dès le lendemain. Pour répondre à votre souhait d'avoir des plans plus précis, je vous informe que les plans détaillés ne sont pas disponibles avant le dépôt du permis de construire. Quand bien même nous viendrions avec des plans détaillés, on nous reprocherait de ne pas faire de concertation et d'avoir déjà pris toutes les décisions. Les plans diffusés le 4 juin sont tels qu'ils sont définis à ce jour. Mais le suspense pourra être bientôt levé car le dépôt du permis de construire est imminent. Le dossier avance et j'imagine que nous aurons l'occasion d'avoir d'autres échanges dans les étapes ultérieures.

Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Les six élus de l'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11 2014 09 Vœu relatif à la vente à la découpe au 14-16 rue du Dahomey et au 5 rue Faidherbe

M. le Maire : « Le dernier vœu inscrit à l'ordre du jour est relatif à la vente à la découpe au 14-16 rue du Dahomey et au 5 rue Faidherbe, et sera rapporté par M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. Je ne vais pas vous faire la lecture intégrale du vœu car ce serait un peu fastidieux. Mais c'est l'occasion de montrer que l'exercice des vœux est un exercice sérieux et utile. Il s'agit ce soir de montrer une situation d'urgence et d'essayer d'y trouver des solutions.

Vous savez peut-être qu'au 14-16 rue du Dahomey et au 5 rue Faidherbe nous avons un immeuble, propriété d'Allianz et mis en gestion locative et en vente par Nexity, dans lequel 20 familles sont menacées et qui ont reçu un congé pour vente et n'ont pas les moyens d'acheter l'appartement mis en vente à leur insu par le propriétaire Allianz. La municipalité souhaite trouver des solutions concrètes à ces familles qui sont aujourd'hui menacées. Avec le Maire François VAUGLIN, nous sommes en relation avec l'amicale des locataires et nous essayons de trouver des solutions. Ce vœu a donc pour but d'appeler l'Hôtel de Ville à utiliser les outils de prévention et de postemption, puisqu'il s'agit d'une mise en vente effective qui s'est déroulée dans des conditions déplorables. Je dois souligner que l'attitude de Nexity n'est pas digne, vu la manière dont ils ont mis en vente les logements sans prévenir les locataires. Une pression est exercée sur les locataires lors des visites pour la mise en vente : les familles vivent sous le harcèlement de personnes qui sont là pour vendre leur appartement, ce qui est une situation difficile.

Ce vœu a été corrigé par un amendement car il s'agit aussi d'étudier une autre possibilité, qu'un bailleur proche de la Ville puisse acquérir ces logements de façon à les conventionner et permettre à ces familles d'occuper les logements qui seraient ensuite dans le parc social. Ce serait finalement la possibilité de créer 20 nouveaux logements sociaux permettant de répondre à l'urgence de la situation. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Il s'agit effectivement de préempter dans le diffus puisque nous n'avons pas l'opportunité d'acheter l'ensemble de l'immeuble. M. Adrien TIBERTI et M. Jean-François MARTINS prendront la parole. »

M. TIBERTI : « Je voudrais dire quelques mots pour dire à quel point les communistes soutiennent ce vœu. Il y a quand même quelques éléments de réflexion sur le poids trop important des multinationales dans notre arrondissement, dans la question du logement des Parisiens. De plus, il ne s'agit pas de n'importe quelle multinationale : je rappelle qu'Allianz, société d'assurance allemande a soutenu et financé l'arrivée du parti nazi au pouvoir dans les années 20 et 30, qu'ils ont refusé d'indemniser leurs clients juifs après la Nuit de Cristal, et qu'en France, Allianz reprend pour l'essentiel les actifs des AGF qui a été une compagnie nationalisée de 1945 à 1996 et que la Droite a privatisé, ce qui nous prive maintenant d'outils nationaux publics empêchant que des gens soient mis à la rue.

Nexity, qui agit comme promoteur pour le compte d'Allianz, est une entreprise qui agit très souvent avec la Ville de Paris et mène de nombreuses opérations avec elle. Il serait bon que Nexity se souvienne de cela, et en conséquence il a des comptes à nous rendre.

Je rappelle que c'est toute la Ville de Paris qui se bat pour éviter la vente à la découpe et pour éviter que des familles se retrouvent dans la rue, avec M. Ian BROSSAT au niveau de la Ville et M. Bastien RECHER au niveau de l'arrondissement, pour transformer une situation délicate pour une vingtaine de familles en une situation positive pour la Ville en menant ce projet jusqu'au bout, en transformant ces logements en logements sociaux. »

M. MARTINS : « Les propos de M. Bastien RECHER et M. Adrien TIBERTI étaient complets, mais je voulais juste dire à quel point ce vœu est important, y compris dans sa dimension symbolique, sur la préemption dans le diffus car nous n'aurons pas toujours le loisir dans les années qui viennent d'avoir de très belles opérations comme celle de Ménilmontant qui permettent de produire un nombre conséquent de logements sociaux. Si nous voulons continuer à maintenir la mixité de notre arrondissement, il faudra aussi penser au diffus, qui a un double avantage : il maintient la préemption de logements sociaux et il crée la mixité de la cage d'escalier, celle qui assure que les enfants vont dans la même école, que les uns et les autres fréquentent les mêmes commerces, et donc la même ville, celle qui est la plus à même de faire une société parisienne apaisée. Il est important de voter ce vœu pour ce geste envers le diffus, qui est probablement l'avenir en matière de logements sociaux. »

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « La préemption dans le diffus semble en effet être la solution miracle, mais là, il s'agit peut-être d'un vœu un peu confus. On ne voit pas le coût de cette opération et on ne voit pas qui sont les personnes. Vous dites qu'il y a des personnes ne pouvant pas se rendre acquéreurs de leur logement. Nous voyons bien leur niveau de revenus, mais nous ne savons pas le revenu des autres. Pour un coût peut-être très élevé au détriment d'autres utilisations de biens publics, la Mairie va peut-être acquérir un bâtiment sans pouvoir avoir derrière toute la latitude de mettre au sein de ces nouveaux logements sociaux des personnes en ayant réellement besoin car il y aurait déjà des personnes à l'intérieur de ces logements. »

Nous pensons que ce vœu n'est pas suffisamment précis pour que nous puissions voter favorablement, et donc nous nous abstenons. »

M. le Maire : « Merci. Je vais laisser M. Bastien RECHER répondre et présenter la rédaction finalement proposée par le biais d'un amendement en séance du vœu, puisqu'un échange a eu lieu avec le cabinet de M. Ian BROSSAT pour peaufiner sa rédaction. »

M. RECHER : « Oui, nous avons revu le vœu, et nous sommes heureux du soutien de Mme Anne HIDALGO et de Ian BROSSAT. Il ne s'agit plus simplement d'avoir comme hypothèse la préemption et la postemption, mais d'avoir aussi la possibilité qu'un bailleur de la Ville puisse acheter directement les logements pour les conventionner et ensuite les intégrer au parc social. Les termes suivants ont été ajoutés à la fin du vœu : « de faire acquérir les logements par un organisme de logement social ».

Par rapport à ce que disait M. LEFORT, il est dommage que la Droite s'oppose à la création réelle de 20 logements sociaux, ce qui est visiblement la réalité de votre vote. Dans ce genre de projet, les choses sont extrêmement encadrées puisque France Domaine fixe les prix en fonction de la réalité du marché, de façon à ce que la puissance publique et les propriétaires ne soient pas spoliés, mais qu'il y ait par contre un encadrement public de la transaction. C'est un exercice assez courant que la Mairie compte développer. »

M. le Maire : « La rédaction du vœu telle qu'elle est soumise au vote est : « Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris étudie la possibilité d'exercer son droit de préemption ou de postemption concernant la cession des immeubles situés au 14-16 rue du Dahomey et au 5 rue Faidherbe, ou de faire acquérir les logements par un organisme de logement social ».

Je suis très étonné par le fait que vous ne souteniez pas le vœu qui concerne vingt familles du 11^{ème} arrondissement, qui travaillent et payent leur loyer. Elles sont actuellement logées dans le parc privé, et demain elles ne pourront pas rester dans leur logement car elles n'ont pas la possibilité d'acheter leur logement à 10 000 € le mètre carré. Malheureusement, c'est une situation que connaissent beaucoup de nos concitoyens. Si on écarte la population parisienne à ce niveau-là, il ne restera plus grand monde. Pour nous, les questions de préemption, et notamment les questions de préemption dans le diffus, M. Jean-François MARTINS a eu raison d'y insister, sont les instruments les plus forts pour garantir la mixité sociale. La mixité sociale était au cœur de notre projet lorsqu'on a mis le logement en priorité, et c'est ici l'instrument le plus puissant que nous ayons à notre disposition pour la faire vivre, pour faire vivre ces familles habitant notre arrondissement et pour ne pas les chasser en dehors de Paris. Mais vous êtes libre de votre choix. »

M. LEFORT : « Il est très facile de caricaturer notre choix, et quand cela arrive, nous sommes condamnés à donner une réponse. A quel moment avons-nous dit que nous étions contre les logements sociaux et contre ce projet de logements sociaux ? M. Bastien RECHER a une propension à mal comprendre ce que je raconte, alors je vais peut-être parler plus posément en vous regardant droit dans les yeux. Nous n'avons pas dit que nous étions contre ce projet, nous avons juste dit qu'il y avait des deniers publics qui allaient être affectés à l'achat de ces logements. Connait-on la somme de ces deniers publics ? Connait-on les projets alternatifs qui pourraient avoir eu lieu ? Je demandais quelle était le niveau de revenus des familles pour permettre de juger si ces familles étaient prioritaires par rapport à d'autres : si ces familles restent alors que d'autres ont des critères leur permettant d'accéder à des logements sociaux

avant les familles qui sont actuellement dans ce bien, quelle aurait été la logique de cette opération ? Ce sont ces précisions que nous demandons. Nous ne sommes pas contre le projet de logements sociaux. Nous sommes en faveur d'un projet plus précis, plus chiffré, plus mis en perspective d'une politique publique, ce qui nous permettrait de nous exprimer. Nous sommes juste garants de la bonne utilisation des deniers publics. En aucun cas nous ne sommes opposés à la construction de logements sociaux. »

M. le Maire : « Comme pour toute opération d'acquisition par préemption, le compte foncier est utilisé. Il est voté chaque année au Conseil de Paris et permet de financer ce type d'acquisition. Vous nous demandez d'en donner le coût précis, mais il est bien évident que personne ne le connaît avant que la vente ne soit effective. Nous avons fait du logement la priorité n°1 de ce mandat. C'est pourquoi nous avons abondé à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros le compte foncier de la Ville de Paris afin de permettre de conduire cette politique.

Concernant la fixation définitive du prix, comme dans toute préemption, le vendeur propose un prix et la Ville voulant préempter s'appuie sur l'avis de France Domaine pour connaître l'évaluation du bien. France Domaine prend en compte des éléments tels que l'occupation ou non du logement, sa condition, son état d'entretien ou sa localisation afin de fixer un juste prix. S'agissant de logements occupés, le coût devrait être moindre que si le logement était vacant, soit dit en passant. In fine si le vendeur n'est pas satisfait de la proposition émanant de l'avis de France Domaine, le juge tranche. Cela arrive fréquemment, et il arrive même que le juge tranche encore plus favorablement pour la Ville. Soyez totalement rassurés sur le fait que nous utiliserons à l'économie chaque euro public investi dans cette affaire, comme nous le faisons à chaque fois car notre souhait est de pouvoir démultiplier le plus possible ce type d'opération à chaque fois que cela sera nécessaire.

Je pense que chacun a pu échanger ses arguments jusqu'au bout et je vais vous proposer de passer au vote. Qui s'abstient ? Les six élus de l'opposition. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à la majorité.

A 22h55, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.